

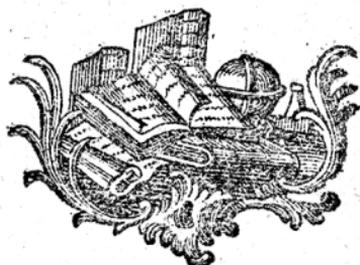
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. AVRIL 1792.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. Avril 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Procès de Joseph Balsamo, surnommé le comte Cagliostro, commencé devant le tribunal de la sainte Inquisition en Décembre 1790, & jugé définitivement par le Pape le 7 Avril 1791. Avec des éclaircissemens sur la vie de Cagliostro, & sur les différentes sectes de Francs-Maçons. Ouvrage traduit sur l'original publié à Rome, de l'impr. de la chambre apostolique. A Liege, chez Tutot & Lemarié, 1791. 1 vol. in-12 de 295 pag. Prix 31 sols de France.

ON diroit que tous les genres d'événemens concourent à humilier un siècle dont l'orgueil forme le caractère. Ce siècle qui s'ap-

N n 2

pelle lui-même le *siècle de lumière*, n'a besoin pour être mis à sa place, que du tableau de ses œuvres, du portrait de ses héros, & du récit des événemens les plus propres à le caractériser. „ On tourne en ridicule, dit l'historien de ce *Procès*, & on méprise les siècles dans le cours desquels il est arrivé que des hommes semblables à celui-ci ont été accredités, applaudis & regardés presque comme des demi-dieux; mais justement le *dix-huitième siècle*, celui qui s'arrogé le titre d'éclairé, de philosophique, s'est couvert plus que tous les autres de cette tâche, & c'est précisément ce qui devoit couvrir d'une confusion salutaire ses plus fanatiques prôneurs. „

Plus d'une fois nous avons observé que la magie, regardée il n'y a guere, par les philosophes, comme le comble de la crédulité & de la sottise, étoit devenue pour eux l'objet d'une croyance si ferme, que ceux même qui nient ou qui mettent en problème l'existence de Dieu, se dévouent cordialement à toutes les puissances de l'enfer pour opérer des choses qui ne leur paroissent possibles que sous cette influence. Nous avons vu des hommes très-fameux entièrement adonnés à cet art; nous avons vu ce que Mirabeau dans sa *Monarchie Prussienne*, Archenholtz dans son *Tableau d'Angleterre*, nous apprennent des progrès que cette manie ne cessoit de faire (a);

(a) 15 Juin 1791, p. 280. — 1 Décemb. p. 525 (mais ligne avant-dern. au lieu de forces, lisez farces). — Art. ASMODÉE, DELRIO, FAUSTUS &c, dans le *Dict. hist.*

dans un ouvrage de la Marquise de Sillery on
 trouve sur le même objet le passage suivant. *La Reli-*
 „ Je vois une multitude de gens d'esprit, des *gion confi-*
 „ sociétés entières, adopter & croire des fo- *dérée com-*
 „ lies dont on se seroit moqué dans des tems *me l'uni-*
 „ que nous appellons barbares ; *la baguette* *que base*
 „ *divinatoire, les mysteres de la cabale,* *du bon-*
 „ occupent de très-grands personnages. On *heur. Pa-*
 „ entend parler familièrement de morts res- *ris, 1787.*
 „ suscités ; plus d'une personne a soupé sou-
 „ vent avec Socrate & Marc-Aurele. On est
 „ environné de prodiges, on se trouve dans
 „ des cercles nombreux où on voit des va-
 „ lets & des servantes qui marchent en dor-
 „ mant & qui prédisent l'avenir. On se pro-
 „ mene dans des jardins magiques, dont les
 „ arbres enchantés causent à ceux qui les tou-
 „ chent, des *convulsions* & des *crises* salu-
 „ taires ; l'on rencontre des gens qui, par le
 „ pouvoir d'une admirable harmonie, lisent
 „ au fond des cœurs, en pénètrent les plus
 „ secrets replis, & sont eux-mêmes forcés in-
 „ vinciblement de *répondre à la pensée* &
 „ *d'obéir à la volonté muette* des objets aux-
 „ quels ils s'unissent. Enfin on a vu le con-
 „ traire de ce qui s'étoit jusqu'alors constam-
 „ ment pratiqué, la rusticité villageoise se
 „ jouer impunément de la crédulité de l'ha-
 „ bitant des villes, & des *médecins* dupés
 „ par la charlatanerie des *malades*. Tels sont
 „ les résultats de ces lumieres philosophiques
 „ si vantées. » (a)

(a) Je répéterai l'observation bien sentée d'un

Après cela rien ne doit empêcher de croire que Cagliostro n'ait pu être initié aux mêmes mystères ou qu'il ait pu entreprendre d'y initier les autres. Nous n'examinons pas à quel point il a réussi : il y a dans son procès des choses fort singulières que nous abandonnons au jugement du lecteur : mais il a eu certainement la meilleure volonté d'avoir des succès dans ce genre : & l'on ne peut douter que cette volonté ne soit un crime (a). L'au-

auteur très-moderne, quoique je l'ai déjà placée ailleurs. „ Qui eût cru qu'un siècle où l'existence de Dieu étoit un problème, où presque tous les hommes doutoient de celle de leur ame, & ne répondoient que par un souris moqueur à tout ce qui supposoit celle des anges & des démons; qui eût cru, ou qui eût dû le prévoir, qu'un tel siècle, au lieu de finir par une entière incrédulité, finiroit par courir avec autant d'avidité à du surnaturel de toute espèce, qu'il avoit couru si long-tems après des livres qui en détruisoient jusqu'à la possibilité „! Cependant, quelque étonnant & incroyable que cela soit, on en trouve encore l'explication, comme de tant d'autres choses, dans les divines Ecritures, qui nous apprennent que les tems d'incrédulité sont marqués par des scènes, des farces, des prodiges, qui punissent l'erreur & le mensonge, tandis qu'ils en font eux-mêmes le fruit & le résultat. *Cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, & signis & prodigiis mendacibus ed quod caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.* 2 Thessal. 2.

— autre réflex. 1 Octob. 1787, p. 167.

(a) La magie fût-elle tout-à-fait imaginaire,

teur fait sur cela des réflexions sages & profondes, fondées sur les Livres-Saints, & pleines de bonnes leçons. „ Quand l'Europe a-t-elle jamais été inondée comme de notre siècle, par les sylphes, les rosecroix, les convulsionnaires, les magnétiseurs & les cabalistes? Quelles sont les vues de ces sociétés de francs-maçons & d'illuminés, aujourd'hui si multipliées, avec leurs complots, leurs secrets, leurs évocations & leurs rites ridicules? Les uns, par des recherches sur la pierre philosophale & sur la matière première, voudroient démentir cette condamnation irrévocable : *In sudore vultus tui vesceris pane : morte morieris* : les autres, animés par leur propre orgueil, transgressent le précepte : *De ligno scientiæ boni & mali non comedes ; &*

ceux qui s'y adonnent n'en seroient pas moins coupables, ni moins ennemis de la société générale. Aussi, quand dans les siècles passés la justice sévissait contre les magiciens & les forciers, ce n'étoit pas à raison des effets qu'ils avoient produits, mais de leur engagement à les produire. Ils n'étoient condamnés que sur leur propre aveu, d'avoir renié leur foi & leur Dieu, d'avoir voulu agir par la puissance & les moyens du démon en se donnant à lui. Or une telle démarche, quel qu'en soit l'effet, prouve un homme détestable, un dangereux & redoutable citoyen ; car de quoi n'est pas capable celui qui pour l'intérêt du moment se dévoue de la manière la plus délibérée & la plus sacrilège à des tourmens éternels? — Défense de nos ancêtres calomniés dans leur conduite à l'égard des forciers, 1 Mars 1785, p. 327.

„ font tous leurs efforts pour acquérir la con-
 „ noissance des choses occultes & futures ; il
 „ en est qui entendent avec plaisir la voix du
 „ tentateur ennemi leur dire : *Cur præcipit*
 „ *vobis Deus, ut non comederetis de omni*
 „ *ligno ?* & s'abandonnent tranquillement
 „ dans les bras de la crapule & de la lascivité.
 „ Il en est d'autres enfin qui, séduits
 „ par ce principe : *Eritis sicut Dei*, secouent
 „ le joug de la subordination & de l'obéissance,
 „ & pour s'égalier aux plus sublimes puissances,
 „ sement par-tout la sédition & le trouble. „

On trouve ici de très-grands détails touchant les francs-maçons, qui sont presque en tout d'accord avec ce qui en est dit dans le Journal du 15 Mars 1775, p. 406 & suiv. (a) ; ce qui nous dispense de nous y arrêter, & de discuter une matière, qui aujourd'hui, tant par les raisonnemens que par les faits, doit être surabondamment éclaircie. Les interrogatoires & les confessions de Cagliostro peuvent y avoir ajouté quelque jour encore, mais le public instruit ne l'a pas attendu pour porter un jugement bien motivé. Notre auteur

(a) On peut consulter encore les Journ. du 1 Janvier 1779, p. 73, 77 & autres *ibid.* — 1 Juin 1779, p. 225. — 15 Mars 1782, p. 441. — 15 Juin 1785, p. 293. — 15 Août 1785, p. 637. — 15 Janvier 1786, p. 146, 219. — 1 Juillet 1786, p. 373. — 1 Décemb. 1786, p. 498. — 1 Janv. 1790, p. 123. — 15 Sept. 1790, p. 149.

fait sur ces confessions du prisonnier les réflexions suivantes. » Quelqu'un demandera » peut-être comment il est possible qu'un » fourbe aussi exercé que l'étoit Cagliostro , » qui avoit trompé & séduit tant de personnes , & qui , lors de son arrestation à la » Bastille , avoit nié des vérités aussi claires » que le jour , auroit maintenant avoué tant » de choses qui ne pouvoient manquer de le » perdre ? Le tout remonte à un même principe ; malgré la certitude de son emprisonnement prochain , il n'a ni détruit , ni caché , ni même lacéré son livre contenant » le système Egyptien , & le reste de son appareil maçonnique. Il avoit aussi gardé chez » lui toute sa correspondance , où ses intérêts » & les mystères de sa maçonnerie étoient » absolument à découvert. Tout cela a été » scellé par ses juges en sa présence , & il » devoit donc les croire parfaitement instruits. » Il lui étoit donc aussi impossible qu'inutile » de vouloir rien nier , puisque les pièces dont » la cour s'étoit faite , formoient un corps » de délit irrécusable , & une preuve trop » évidente de son offense. »

Après avoir rapporté en somme les délits de ce chef des mystifiés philosophiques , avec la plus bénigne impartialité , l'auteur transcrit la déclaration de Cagliostro lui-même , conçue en ces termes.

„ Plein de regrets & de repentir , dit-il , d'avoir passé 45 ans de ma vie dans cet abyme d'erreurs & de perdition , je suis prêt à m'en relever , & à réparer les maux que j'ai causés aux autres comme à

moi-même. Je suis prêt à me rétracter, & à faire à cet effet telle déclaration qu'on voudra me prescrire. Ainsi, l'Europe étant remplie de mes sectateurs & fils qui ont adopté mon système Egyptien, & qui, au nombre au-delà d'un million, tous hommes-de-lettres & de mérite, dépendent entièrement de moi comme leur oracle, il sera impossible à tous les théologiens & tous les savans du monde de leur faire changer de sentimens, à moins d'une déclaration solennelle de ma part; c'est pourquoi je suis résolu de la mettre par écrit, & de la faire publier incessamment. Je prie donc vos seigneuries de vouloir bien faire connoître mes sentimens au tribunal & au saint Père, & de leur déclarer que je suis prêt à subir toute la peine que mes fautes auront méritée dans ce monde, pourvu que je puisse sauver mon ame. Dans ces sentimens, je pardonne à tous mes ennemis, & à tous ceux qui ont eu part au présent procès, puisque je vois que tout cela n'a été que pour mon bien, & pour le salut de mon ame. Je me recommande en même tems à vos seigneuries, dont j'ai été traité avec tant de charité chrétienne, & dont toute la conduite à mon égard a été fondée sur la justice, & sur une régularité de procédure que je n'ai vue nulle part ailleurs. Tout cela n'a pas peu contribué à me faire connoître mon erreur & la misère d'une vie consumée jusqu'ici dans l'incrédulité (pendant toute cette harangue il pleuroit continuellement). Je ne desiré, ajouta-t-il, que le salut de mon ame. Faites-moi éprouver le châtement le plus sévère, mais sauvez mon ame! Que ne puis-je encore remédier aux maux que j'ai causés à tant de personnes, & particulièrement à ma femme, qui vit encore dans l'erreur! Toute la part qu'elle a eue dans l'exercice du rit Egyptien, c'est moi qui en suis la cause, c'est moi qui l'ai séduite! ,,

En formant le résultat de tous les faits rapportés dans l'ouvrage, l'auteur laisse entrevoir qu'à l'époque de l'emprisonnement de Caglios.

tro, la capitale du monde chrétien se trouvoit de la part de ses disciples, dans un danger très-alarmant, & bénit la divine Providence du concours par elle préparé de diverses circonstances qui ont dissipé le mal en le faisant connoître. » Quelque pressentiment des » perquisitions intentées chez les principaux » membres de la loge, les avoit fait décamper avec leurs livres & leurs papiers. Et » comme cette institution étoit encore d'assez » nouvelle date à Rome, il est à présumer » que les secrets les plus essentiels n'avoient » pas encore été communiqués à beaucoup » de personnes. . . . Il faut rendre grâce au ciel » d'avoir détruit les premières tentatives pour » introduire, dans notre capitale, ce délire » & cette impiété. La promesse inmanquable » de notre Sauveur, que *les efforts de » l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise bâtie sur la pierre*, la protection des » saints Apôtres, qui l'ont scellée de leur sang; » le zèle du Pasteur actuel, qui veille personnellement pour la sûreté de son troupeau, » & ne néglige aucun soin dont la prudence » humaine est capable; comme ces *promesses, cette protection, & ce zèle efficace*, » dis-je, ont jusqu'ici défendu les ouailles de » la voracité des loups, ainsi nous avons » lieu de nous rassurer sur l'avenir. Plût à » Dieu que tout le reste du monde, instruit » comme il doit l'être par tant de preuves » parlantes, se préserve à jamais contre les » prestiges du mensonge! »

*Histoire de la révolution de France, & de
l'assemblée-nationale, par M. Mont-
joye. Troisième partie.*

Peut-être on vous a dit quels furent ces états.
On proposa des loix, qu'on n'exécuta pas.
De mille députés l'éloquence stérile
Y fit de nos abus un détail inutile;
Car, de tant de conseils l'effet le plus commun,
Est de voir tous nos maux, sans en soulager un.
Henriade. Chant III.

A Paris, chez Gattey; à Liege, chez Le-
marié, 1791. 1 vol. in-4to. Prix 5 liv.

L'INTÉRÊT de cette histoire s'accroît à mesure que l'auteur avance. Les deux volumes précédens ont développé les causes plus ou moins éloignées de la révolution*, ici nous en voyons, non pas encore le dernier résultat (nous en sommes peut-être bien loin), mais les grands mouvemens qui l'ont décidée, & que l'on doit regarder comme les bases du nouvel édifice & les exploits qui ont conquis ce qu'on appelle *liberté*. L'enlèvement des armes à l'hôtel des Invalides, & la prise de la Bastille, sont décrits avec les détails les plus attachans, & le choix le plus judicieux des circonstances, rapportées dans les Journaux & écrits divers, d'une manière si différente, si embrouillée & si confuse, qu'il a fallu bien du discernement & des rapports bien faits pour y mettre de l'ordre & de la vérité. Dans cette multitude innombrable & tumultueuse, sans chef, sans dessein fixe & sans volonté, obéissant

* 1 Déc.
1791, p.
483.

à des agens & à des moyens qu'elle ignoroit elle-même, & réfluant comme les ondes de la mer autour de cet antique château, dans cette agitation confuse & aveugle, dans l'irrésolution & la terreur des deux partis, dans le conflit de démarches opposées, dans la nullité de tous les projets de conciliation, l'observateur philosophe apperçoit ce mouvement indéfinissable qui détermine la chute des empires, & que les anciens regardoient comme l'ouvrage immédiat des dieux irrités :

*Hic, ubi disjectas moles, avulsaque saxis
Saxa vides, mixtoque undantem pulvere fumum,
Neptunus muros, magnoque emota tridenti
Fundamenta quatit; totamque ab sedibus urbem
Eruit. Hic Juno Scæas sævissima portas
Prima tenet, sociùmque furens a navibus agmen
Ferro adcinctâ vocat. 2 Æneid. v. 608.*

Dans le même moment la même confusion, quoique moins terrible & moins sanglante, regnoit à Versailles. „ Le roi & son infortunée „ famille étoient dans les larmes. Les ministres conféroient ensemble, & ne décidoient „ rien. Les officiers des différens corps rem- „ plissoient les appartemens; ils interrogeoient „ les officiers-généraux; ceux-ci couroient chez „ le roi chercher des ordres, & n'en rappor- „ toient aucun (a). Les princesses, les dames

(a) A ces mouvemens vagues de la perplexité & de la crainte, qui ne reconnoît point le grand arbitre des choses humaines? „ C'est lui, dit Bossuet, qui „ prépare les effets dans les causes les plus éloig- „ nées, & qui frappe ces grands coups dont le „ contre-coup porte si loin. — Quand il veut lâcher

„ de la cour éplorées vagoient çà & là, ca-
 „ reffoient les gens de guerre, & les sup-
 „ plioient de ne pas abandonner le roi & sa
 „ famille. Ainsi l'on voit sur un vaisseau dont
 „ la tempête a brisé le gouvernail & les mâts,
 „ & qui ne marche plus qu'au gré des flots,
 „ le pilote abandonner la manœuvre, l'équi-
 „ page désespérer de son salut, & les femmes
 „ éperdues augmenter la confusion par leurs
 „ cris „. On reconnoît encore ici le vieux pein-
 „ tre dont je viens de parler : il me semble que
 l'auteur avoit sous les yeux les vers suivans :

2. Æneid.
 v. 486.

*At domus interior gemitu miseroque tumultu
 Miscetur, penitusque cavæ plangoribus ædes
 Fæmineis ululant. Ferit aurea sidera clamor.
 Tum pavide matres tectis ingentibus errant,
 Amplexæque tenent postes atque oscula figunt.*

Enfin ce qui rend l'ensemble du tableau particu-
 lièrement remarquable, & ce qui élève
 l'esprit de l'observateur vers une puissance su-
 périeure, c'est la terreur qui frappoit en même
 tems & les Parisiens & l'armée qui étoit dans
 le voisinage, terreur mutuelle & réciproque
 que les deux partis se renvoyoient. On croit
 les voir marcher tous les deux dans ce sentier
 obscur & glissant, comme parle l'Écriture, où

„ le dernier & renverser les empires, tout est foi-
 „ ble & irrégulier dans les conseils. L'Égypte au-
 „ trefois si sage, marche enivrée, étourdie &
 „ chancelante, parce que le Seigneur a répandu
 „ l'esprit de vertige dans ses conseils; elle ne fait
 „ plus ce qu'elle fait, elle est perdue „. *Discours*
sur l'hist. univ. 3e. part. chap. 8.

l'Ange du Seigneur les pousse & les presse sans leur donner le tems de se reconnoître & d'affermir leurs pas. „ Les Parisiens repousser
 „ soient tout motif de sécurité ; ils ne voyoient que la bute de Montmartre, les hussards, des milliers de barils de poudre dans les souterrains creusés sous la capitale. Plus on multiplioit les précautions pour leur salut, plus leur terreur s'accroissoit. Tout fut mis en usage pour qu'elle ne se ralentit pas. Entre minuit & une heure, le bruit du tocsin redoubla ; les décharges de canon furent plus fréquentes ; on entendoit dans la rue le mouvement des patrouilles qui se succédoient sans interruption, la répétition continuelle des mots : *Qui vive ? Pa-trouille. Quel district ?* Au milieu du mélange confus & inquiétant de tous ces signes bruyans d'alarmes, tout-à-coup des voix lamentables font entendre ce sinistre avis : *Ne vous couchez pas ; soignez vos lampions ; nous avons besoin de voir très-clair cette nuit.* Un quart-d'heure après, d'autres voix plus effrayantes encore, crient : *Aux armes, aux armes.* Bientôt après, c'est une autre alerte ; des hommes courant d'un air effaré, comme s'ils étoient poursuivis de près, crient d'une voix plus éclatante que le tonnerre : *Garde à vous ; voilà les hussards ; ils sont à la barrière de Sèvres.* Ces hommes sont suivis de quart-d'heure en quart-d'heure par d'autres non moins effarés, & courant avec la même précipitation. Les uns crient : *Les hussards, les hussards ;*

*Via illo-
rum tene-
bræ & lu-
bricum,
& Angelus
Domini
courétans
eos. Psal.*

34.

„ les autres : *Ils entrent par toutes les bar-*
 „ *rières ; ceux-ci : Gare , ils sont dans les*
 „ *fauxbourgs ; ceux-là : Les voilà , les voilà.*
 „ Dans la maison que j'habitois , située au
 „ fauxbourg Saint-Germain , on eut une alerte
 „ de plus. Vers les deux heures du matin , on
 „ frappe rudement à la porte : elle s'ouvre.
 „ Des gens , l'air égaré , les cheveux épars , se ré-
 „ pandent dans les appartemens , & nous disent :
 „ *Vous êtes perdus ; tout le fauxbourg va*
 „ *sauter en l'air ; on a pressé de la poudre à*
 „ *la base des piliers qui soutiennent ce quar-*
 „ *tier dans la profondeur des carrieres ; on*
 „ *va y mettre le feu.* Il étoit aisé de voir que ce
 „ n'étoit là qu'une exagération de commande ,
 „ ou inspirée par la frayeur. Il n'est pas vrai
 „ que le fauxbourg Saint-Germain porte sur des
 „ carrieres. Il y en a quelques-unes sous la
 „ rue Saint-Jacques , mais elles ne s'étendent
 „ pas loin ; l'enceinte de chacune d'elles est
 „ peu vaste , & elles ne forment point une
 „ suite de fouterrains non interrompue. On
 „ avoit beau faire cette observation : l'imagi-
 „ nation une fois égarée par la peur , rend
 „ sourd à la raison ; elle ne veut plus voir
 „ que des fantômes. . . . Toutes ces alertes ,
 „ tous ces signes d'une prochaine destruction
 „ de la capitale , & du massacre de ses habi-
 „ tans , firent de la nuit du 14 au 15 , une
 „ nuit si horrible , que plus d'un vieux officier
 „ m'a tenu ce langage : *Je me suis trouvé*
 „ *à des affaires périlleuses ; j'ai connu en*
 „ *quelques rencontres la terreur ; mais dans*
 „ *la nuit du 14 au 15 , j'ai connu la peur.*

„ Cette

„ Cette peur renouvela parmi nous le pro-
 „ dige qu'on a vu quelquefois sur un champ
 „ de bataille, où deux armées en présence
 „ l'une de l'autre, frappées tout-à-coup d'une
 „ terreur panique, se craignent mutuellement,
 „ & fuient à la fois. Ainsi les régimens cam-
 „ pés au Champ-de-Mars, bien loin de son-
 „ ger à attaquer les Parisiens, furent saisis
 „ d'une telle épouvante, qu'à peine eurent-
 „ ils reçu l'ordre du roi, de faire retraite,
 „ qu'ils fuirent dans le plus grand désordre.
 „ Les représentations de leurs officiers ne pu-
 „ rent les rassurer. Ils laissèrent une partie de
 „ leurs armes, leurs munitions, leurs tentes,
 „ leur bagage, & se précipitèrent hors de leur
 „ camp, comme si un ennemi implacable les
 „ eût poursuivis l'épée dans les reins. Leur
 „ fuite ne se ralentit qu'à Sèvres. Là, excédés
 „ de la fatigue d'une marche extraordinaire-
 „ ment forcée, les soldats implorèrent la com-
 „ misération des habitans qui ne comprennoient
 „ rien à cette brusque irruption de gens de
 „ guerre. *On nous poursuit, crioient ces sol-*
 „ *dats; nous allons être taillés en pièces;*
 „ *nous nous mourons de fatigue; prenez-*
 „ *nous sous votre sauve-garde; donnez-*
 „ *nous un asile dans vos maisons.* Plus ils
 „ insistoient, & plus les habitans, craignant
 „ d'être enveloppés dans le choc entre ces
 „ troupes & les Parisiens, se barricadoient chez
 „ eux. Les soldats, désespérés de n'être pas
 „ exaucés, croyant réellement que tout Paris
 „ étoit à leurs trouffes, & qu'ils ne pourroient
 „ jamais aller plus loin, arracherent de force

„ ce qu'ils ne pouvoient obtenir par leurs
 „ prieres; ils enfoncerent, briserent les por-
 „ tes, & se placerent dans les maisons. On
 „ voit encore aujourd'hui à plusieurs portes,
 „ l'empreinte des coups de hache & de sabre,
 „ qui les frapperent. Tous ces soldats ne quit-
 „ terent leur asile qu'au lever du soleil. „

L'auteur donne les éclaircissemens les plus sa-
 tisfaisans de la Bastille, cette forteresse & prison
 célèbre, qu'on a représentée comme un gouffre
 qui dévorait les plus intéressantes victimes.
 Nous joindrons sa relation à ce que nous avons

* 15 Déc. 1789, p. 507. sujet *. La mémoire des grands hommes, in-
 dignement calomniée par des rapports roma-
 nesques, nous en fait un devoir.

„ Je n'ai rien dissimulé; mais je n'ai parlé
 „ ni des cages, ni des cachots de fer, ni des
 „ oubliettes, ni des exécutions secretes. Si
 „ j'avois eu sur ces objets, je ne dis pas des
 „ preuves, mais seulement de quoi établir
 „ des conjectures, je l'aurois dit également.

„ Je fais que le comte de Boulainvilliers a
 „ écrit que la Bastille étoit *destinée aux pri-
 „ sonniers que l'on vouloit exterminer, ou
 „ par la forme apparente de la justice, ou
 „ ou par le supplice des oubliettes* *.

* Mémoi-
 re des pré-
 sidents à
 mortier
 du parle-
 ment de
 Paris, pré-
 senté au
 Régent en
 1717.

„ Je fais
 „ qu'il dit que de son tems on voyoit, à la
 „ Bastille, de ces cages & cachots de fer;
 „ qu'il assure avoir vu de ses yeux, un pareil
 „ cachot au château du Plessis-lès-Tours. Je
 „ fais que divers historiens accusent Louis XI
 „ & son compere Tristan-l'Hermitte, prévôt
 „ de l'hôtel, d'avoir fait un cruel & fréquent

„ usage des cages, des cachots de fer, des
 „ oubliettes; & il y eut en effet, sous ce
 „ regne, des cages de fer. Je sais enfin qu'au
 „ château de Ruel, qui fut une maison de
 „ plaifance du cardinal de Richelieu, on mon-
 „ tre un cabinet qui porte le nom de cabinet
 „ des oubliettes. Ce ministre, dit-on, y fai-
 „ soit passer les personnes qu'il vouloit per-
 „ dre; à peine y avoient-elles posé le pied,
 „ qu'une bascule faisoit entr'ouvrir le plan-
 „ cher sous leurs pas; elles tomboient sur une
 „ roue dont l'axe, sans qu'on nous dise par
 „ quelle mécanique, étoit sans cesse en mou-
 „ vement, & dont la circonférence étoit hé-
 „ riffée de lames de rafoir; les restes de ces
 „ malheureuses victimes alloient se perdre dans
 „ un abyme sans fond. „

„ J'ai cherché à la Bastille ces cages, ces
 „ cachots de fer, ces oubliettes; trois cens
 „ mille curieux les y ont cherchés comme moi,
 „ & certainement avec tout autant d'envie que
 „ moi de les y trouver; j'invoque leur témoig-
 „ nage: ont-elles apperçu la plus légère trace
 „ de ces cruelles machines? S'il s'y fût ren-
 „ contré une seule de ces cages, comme elle
 „ eût été portée en triomphe! comme elle
 „ eût été exposée à tous les yeux! comme
 „ on la conserveroit aujourd'hui religieuse-
 „ ment! Qu'a-t-on, en un mot, recueilli dans
 „ les bâtimens, dans les souterrains de la Bas-
 „ tille? des pierres. C'est une pierre qu'on
 „ garde & qu'on montre aujourd'hui au ma-
 „ nege. „

„ Sans doute les Parisiens, en se précipi-

„ tant dans l'intérieur de la Bastille, furent
 „ faisis d'un grand étonnement ; mais quel en
 „ fut le sujet ? aucun d'eux, s'il veut être sin-
 „ cere, ne me démentira : ce fut de ne voir
 „ aucun de ces instrumens de douleur, dont
 „ on leur avoit tant parlé ; ils furent frappés,
 „ en parcourant les chambres des prisonniers,
 „ de les trouver propres, saines, commodes ;
 „ ils s'étonnoient qu'une prison, où ils s'at-
 „ tendoient à ne fixer les yeux que sur des
 „ images lugubres, fût mille fois moins défa-
 „ gréable que toutes celles qu'ils connois-
 „ soient. „

„ Un auteur qui a écrit l'histoire de la jour-
 „ née du 14, avec toute la partialité d'un
 „ écrivain livré à tous les préjugés de la dé-
 „ magogie, n'a pu se refuser à cet aveu. La
 „ prise de la Bastille a défillé les yeux du
 „ public sur l'espece de captivité qu'on y éprou-
 „ voit. On croyoit qu'aucune prison n'offroit
 „ un spectacle plus affreux *. Après avoir fait
 „ cet aveu, l'auteur que je cite, comme s'il
 „ eût regretté l'infructuosité des recherches
 „ qu'on avoit faites, a ajouté : Il est proba-
 „ ble que lorsqu'on en viendra aux fondations,
 „ on fera plusieurs découvertes qui fourniront
 „ aux curieux des éclaircissemens auxquels ils
 „ ne s'attendent pas *. Des gens qui se con-
 „ soloient par cette probabilité, n'ont sure-
 „ ment pas négligé de se livrer aux découver-
 „ tes. Qu'a produit tout ce zele ? je l'ai dit
 „ plus haut : des pierres. „

„ L'autorité du comte de Boulainvilliers ne
 „ peut tenir contre le témoignage de trois

* Histoire „
 de France „
 pendant „
 3 mois „
 p. 84.

* Ibid. „
 Page 85.

„ cens mille témoins oculaires. Et quand on
 „ va jusqu'à dire que la Bastille étoit destinée
 „ à exterminer des prisonniers, on se rend,
 „ par cette exagération, indigne de toute
 „ créance. Il ne nous est pas donné d'évo-
 „ quer les morts; mais s'il est un seul homme
 „ qui, sous le regne de Louis XVI, ait été
 „ exterminé à la Bastille, que ses parens ou
 „ amis se levent, & alors nous croirons à une
 „ atrocité que dément tout ce que nous
 „ avons vu. „

„ D'ailleurs l'accusation du comte de Bou-
 „ lainvilliers, sur ces prisonniers exterminés,
 „ n'a trait qu'au sombre regne de Louis XI.
 „ Je ne veux point disculper la mémoire de
 „ ce roi, ni examiner si on n'a pas exagéré
 „ les crimes de sa noire politique. Mais est-il
 „ croyable que le généreux Louis XII, que le
 „ bon Henri IV, que le magnanime Louis XIV,
 „ que le sensible Louis XVI eussent voulu con-
 „ server, dans leurs états, ces vestiges de fé-
 „ rocité? Comment croire qu'ils eussent toléré
 „ qu'on tourmentât des malheureux à la ma-
 „ niere des Néron, des Caligula? Louis XVI n'a
 „ pas voulu que les scélérats eux-mêmes fussent
 „ enfermés dans des cachots souterrains. Au-
 „ roit-il souffert qu'on mît des prisonniers dans
 „ des cages de fer? „

„ Quant à ce qu'on nous dit des oubliettes,
 „ ce sont des contes populaires qu'un homme
 „ sensé ne doit pas croire; il n'y en eut ja-
 „ mais. Richelieu avoit, dans la fierté de son
 „ ame, trop de ressources, pour avoir besoin

„ de ces vengeances secretes, de ces raffine-
 „ mens inutiles de barbarie. Le ministre qui
 „ faisoit tomber sur un échafaud, les premie-
 „ res têtes de l'état, qui menaçoit l'épouse
 „ même de son roi de la traduire en juge-
 „ ment, dédaignoit le supplice obscur des ou-
 „ bliettes. „

„ La Bastille n'étoit donc rien de plus qu'une
 „ prison d'état, qu'une prison comme les châ-
 „ teaux de Ham, de Pierre-en-Cise, du Mont-
 „ Saint-Michel, de Joux, des Isles Sainte-
 „ Marguerite. Faut-il de ces fortes de prisons ?
 „ C'est une question que doivent résoudre
 „ ceux-là seulement qui entrent dans le con-
 „ seil des rois. C'est à eux à dire s'il n'est
 „ pas des crimes qui, sortant de la classe or-
 „ dinaire des délits, compromettent la su-
 „ reté de l'empire, si on les punissoit avec les
 „ formes lentes des tribunaux. „

„ On renfermoit à la Bastille ceux qu'on
 „ vouloit soustraire à un supplice infamant,
 „ ceux dont les écarts méritoient d'être pu-
 „ nis, & l'eussent été trop rigoureusement par
 „ la loi, ceux encore qui, évidemment cou-
 „ pables, n'auroient pu être convaincus sui-
 „ vant les formes établies dans les tribunaux,
 „ & dont la détention cependant importoit
 „ au salut de l'état. Que dans le nombre des
 „ prisonniers enfermés à la Bastille, il y ait
 „ eu des hommes irréprochables, c'est une vé-
 „ rité dont je ne doute nullement. C'est un
 „ malheur dont nous aurons à gémir, tant
 „ que ce ne seront pas des anges qui exer-
 „ ceront le droit de punir. Hélas ! quel est

„ l'échafaud qui n'ait pas été teint du sang
„ d'un innocent? Et si les tribunaux, malgré
„ les lumieres dont les environne le législa-
„ teur, ont leurs erreurs, faut-il tant s'éton-
„ ner que les ministres aient les leurs? Il est
„ des calamités qui sont inféparables de l'état
„ de société; il faut ou les supporter, ou fuir
„ dans les bois. „

„ Le prisonnier à la Bastille, s'il n'étoit
„ point livré aux tribunaux, n'avoit du moins
„ à craindre ni pour sa vie, ni pour son hon-
„ neur. Il sembloit même qu'il rejaillissoit
„ une certaine considération du malheur d'en
„ avoir été détenu. On ne rougissoit point,
„ on se faisoit presque gloire de l'avouer.
„ C'étoit en quelque sorte la prison réservée
„ aux seuls hommes recommandables ou par
„ leur naissance, ou par leur réputation parmi
„ les gens de lettres. Ceux qui n'étoient ni de
„ l'une ni de l'autre de ces deux classes,
„ sembloient y avoir été associés par leur dé-
„ tention à la Bastille. On n'y mettoit point
„ les gens du petit peuple. Le château de
„ Bicêtre étoit la prison de ceux-ci. La dé-
„ tention, dans ce château, imprimoit une
„ note d'infamie; ce qui venoit de ce qu'on
„ y étoit confondu, non-seulement avec la
„ vile populace, mais encore avec les mal-
„ faiteurs qu'y faisoient refluer les tribunaux. „

„ Il semble donc que le peuple des faux-
„ bourgs eût agi plus conséquemment s'il eût
„ exercé sa vengeance sur le château de Bi-
„ cêtre. C'étoit à la noblesse, & non à lui,
„ à se plaindre de la Bastille. Rien ne prouve

„ mieux peut-être que , dans les révolutions,
 „ le peuple agit toujours pour les autres , &
 „ jamais pour lui. „

„ La véritable raison pour laquelle la Bas-
 „ tille inspiroit plus d'horreur qu'aucune au-
 „ tre prison , c'est qu'on y mettoit les gens
 „ de lettres , dont le gouvernement avoit à
 „ se plaindre ; & les gens de lettres font beau-
 „ coup de bruit des désagrémens qui leur ar-
 „ rivent , lorsque leur célébrité ne peut que
 „ gagner à l'éclat qu'ils font. Sortis de la
 „ Bastille , ils n'étoient pas fâchés d'appren-
 „ dre à l'Europe , qu'ils avoient été jugés dig-
 „ nes d'y être mis. Ils tiroient du relief de
 „ cette catastrophe. Mais comme cela eût été
 „ bientôt dit , il falloit bien , pour faire un
 „ livre , déclamer contre ce château. De-là ,
 „ ces prétendues histoires de la Bastille , où
 „ tout est en déclamation & rien en récit.
 „ D'autres cependant nourrissoient leurs écrits ,
 „ de quelques faits qu'ils avoient mal vus , ou
 „ qu'ils imaginoient , & qu'ils commentoient
 „ à leur maniere. Ceux qui survenoient en-
 „ suite , voulant donner plus de débit à leur
 „ relation & acquérir plus de renommée , ren-
 „ chériffoient sur les faits racontés par ceux
 „ qui les avoient précédés , & y en ajoutoient
 „ de nouveaux. C'est ainsi qu'insensiblement
 „ la Bastille devint une prison *destinée à ex-*
 „ *terminer des prisonniers.* Je reviens sur
 „ cette exagération , parce que ce sont des
 „ assertions de ce genre , qui ont formé l'o-
 „ pinion qu'on s'étoit faite de la Bastille. Les
 „ écrivains qui prenoient à tâche de la rea-

„ dre odieuse, citoient des particularités qu'on
 „ n'auroit pu savoir à moins d'en être gou-
 „ verneur ; & cependant, ils ajoutoient que
 „ tout, dans cette prison, étoit caché sous le
 „ voile du mystere. C'est-là une de ces con-
 „ tradictions qui prouvent que peu d'hommes
 „ savent lire, car peu de personnes la remar-
 „ quoient. Ce que j'ai dit de la Bastille, a dû
 „ montrer au lecteur que ce voile n'étoit pas
 „ bien difficile à lever ; car tout autre eût pu,
 „ comme moi, recueillir les détails que j'ai
 „ donnés. „

„ Si les écrivains qui murmuroient de la
 „ Bastille, parce qu'ils y avoient fait quelque
 „ séjour, eussent eu de la justice, ils auroient
 „ avoué qu'il avoit mieux valu pour eux être
 „ prisonniers du gouvernement que prisonniers
 „ des tribunaux. S'ils eussent été sages, ils
 „ eussent désiré qu'on eût adopté, dans tou-
 „ tes les prisons, le régime de la Bastille. Il
 „ y avoit une bien grande différence entre le
 „ fort des prisonniers de cette forteresse, &
 „ le fort des prisonniers de tous les tribunaux.
 „ On ne faisoit point payer à ceux-là ni le
 „ loyer de leur chambre, ni leur nourriture,
 „ ni les fraix de maladie. La dépense même
 „ pour un domestique, lorsqu'ils en desiroient
 „ un, étoit fixée à un taux modéré. Dans les
 „ prisons des cours de judicature, celui qui
 „ veut être seul dans une chambre paie trente
 „ sous par jour, & pour ces trente sous, il
 „ a en tout deux méchans matelats & une
 „ paire de draps de grosse toile tous les mois.
 „ Du reste, il se fournit tout le reste, bois,

„ chandelle , nourriture , à moins qu'il ne
 „ veuille se contenter de celle que la charité
 „ distribue journellement aux malheureux
 „ qu'on entasse par centaine dans une même
 „ salle ; & la vue seule de cet aliment sou-
 „ leve le cœur ; nos animaux domestiques ne
 „ voudroient pas y goûter. Les débiteurs , plus
 „ à plaindre encore que les malfaiteurs , n'ont
 „ pas même cette déplorable ressource. Il
 „ leur est alloué , par jour , une somme de
 „ huit sous & quelques deniers , sur laquelle
 „ on retient le prix du loyer. Il est de cinq
 „ sous par jour pour celui qui est le plus mal
 „ logé. C'est donc avec une somme de trois
 „ sous qu'il est obligé de pourvoir à tous ses
 „ besoins. Tout , en un mot , dans ces pri-
 „ sons , se paie au poids de l'or , & tout à
 „ la Bastille se donnoit gratuitement & sans
 „ parcimonie. Au lieu de tourmenter le petit
 „ peuple par la frayeur d'une prison où il
 „ n'entroit jamais , c'eût été un véritable ser-
 „ vice à rendre aux malheureux enfermés dans
 „ celles où il entroit , d'engager , par de bons
 „ écrits , le gouvernement à faire , dans une
 „ juste proportion pour tous les prisonniers ,
 „ ce qu'il faisoit pour ceux de la Bastille. „

On sera peut-être surpris de voir l'auteur
 jeter quelque doute sur le fameux Masque-
 de-fer qui a tant exercé les spéculations des
 curieux *. Il paroît que son existence ne peut
 être un problème , quoiqu'on puisse suspecter
 une partie du merveilleux qu'on y a attaché.
 Dans tous les cas l'auteur raisonne très-bien
 sur le résultat qu'en dernier lieu elle présente.

* 15 Dé-
 cembre
 1789 , p.
 563. —
 1 Août
 1791 , p.
 497.

„ De toutes les anecdotes , dit-il , qu'on a
 „ recueillies sur cette prison , celle peut-être
 „ qui doit étonner le plus , est l'aventure de
 „ l'homme au Masque-de-fer ; mais cette anecdote ,
 „ puisée par Voltaire dans un écrit anonyme , & livrée
 „ ensuite par lui aux conjectures des écrivains , est-elle
 „ bien vraie ? Le merveilleux séduit , & l'on croit aisément
 „ un mystère qu'on imagine pouvoir percer. Je ne dis point
 „ que le fait soit faux ; mais je ne le trouve point appuyé
 „ sur des preuves assez authentiques. Quelle induction
 „ raisonnable d'ailleurs tirer d'une histoire , quand on ignore
 „ le nom du héros , & les raisons du gouvernement ? Si l'histoire
 „ est véritable , il falloit qu'il en eût de bien fortes , car la
 „ piété de Louis XIV & de madame de Maintenon , à l'époque
 „ où l'on dit que cet homme extraordinaire vivoit encore , n'est
 „ point un problème. „

Cette dernière réflexion n'est pas la seule que l'auteur fait sur le regne & le caractère de Louis XIV. Dans plus d'une occasion il prend le parti de ce grand prince , indignement traité par les brochuraires du jour. „ Louis XIV , dit-il , fut aussi obligé en 1662 , de faire im-
 „ porter des grains ; mais , dit Voltaire , (*Siecle de Louis XIV*, tom. 2 , page 34) , il
 „ les fit vendre à vil prix aux riches , & en fit des dons aux
 „ pauvres familles , à la porte du Louvre. Quelle différence
 „ de cette conduite aux honteuses spéculations de M. Necker „ ! — „ Depuis la
 „ mort de ce monarque , la majesté de l'em-

„ pire françois s'est insensiblement éclipfée.
 „ Les funestes & hardies conceptions de l'é-
 „ tranger Law agrandirent le mal qu'il vou-
 „ loit guérir ; & tandis que cet empirique ,
 „ étonné lui-même des mouvemens convulsifs
 „ que sa main imprimoit à tout l'état, bou-
 „ leverfoit & la fortune publique & les for-
 „ tunes particulieres , l'air pestiféré qui s'ex-
 „ haloit d'une cour dont le chef & le prin-
 „ cipal ministre se vautoient dans la fange
 „ de tous les vices , se répandoit fur la sur-
 „ face du royaume , & corrompoit toutes les
 „ mœurs. C'est-là , c'est dans ce palais * , que
 „ le Régent & Dubois oublioient dans la dé-
 „ bauche , les dangers de la France ; c'est de-là
 „ enfin que s'est écoulé de nos jours , le poi-
 „ son qui a corrompu toute la masse du corps
 „ politique : nous y avons entendu prêcher
 „ le régicide , nous en avons vu sortir les fu-
 „ ries qui ont armé de haches & de poignards ,
 „ des légions de brigands & d'affassins. Palais
 „ détestable , monument odieux qui pese sur
 „ le fol de notre patrie ; l'air qu'on y respire
 „ est contagieux , & l'homme de bien doit
 „ craindre d'en approcher. „

Pa-
 ryal.

„ Après avoir indiqué les premieres causes des
 „ malheurs de la France , l'auteur en montre
 „ la multiplication & l'accroissement sous le regne
 „ de Louis XV. „ S'il suffisoit pour contenir les
 „ peuples , d'avoir de l'or & des soldats , les
 „ trônes seroient inébranlables , & ceux que
 „ la Providence y a placés , pourroient im-
 „ punément dédaigner les blasphemes de l'im-
 „ piété & de la licence ; mais que peuvent

» l'or & les foldats contre l'opinion ? Ce font
» les écrivains qui la forment , & c'est fur
» eux que le gouvernement doit étendre fa
» vigilance. A l'époque dont nous parlons ,
» le ridicule fut verfé à pleines mains fur les
» vérités les plus faintes ; les prêtres furent
» insultés , calomniés dans mille pamphlets. Un
» corps célèbre qui , dans ce nouveau genre
» de combat , montrait un courage fans cefse
» renaiffant , fut détruit , & ce fut une digne
» de moins contre le torrent qui fe débor-
» doit. Alors fe forma cette ligue , cette conf-
» piration contre l'auteur même de notre Re-
» ligion : les conjurés fe réuniffoient chez un
» étranger que fes démêlés avec J. J. Rouf-
» feau ont rendu célèbre , ils entretenoient
» une correspondance dans toute l'Europe &
» au-delà même des mers ; un fouverain entra
» dans cette conjuration. Ses chefs font morts ,
» mais fes difciples vivent ; ils ont hérité de
» tout le fanatisme de leurs maîtres , & les
» principaux changemens dont nous fommes
» témoins , ne font que l'exécution du facri-
» lege complot conçu par ces derniers. A cette
» époque donc , les apôtres de la philosophie
» des Epicure , des Celfe , des Porphire , firent
» circuler avec audace leur doctrine incen-
» diaire ; tout fut mis en problême ; on prê-
» cha le déifme , l'athéisme , le matéria-
» lifme. . . »

L'étonnante situation où fe trouve Louis XVI ,
les tourmens par lesquels il expie les fautes
qu'il peut avoir commifes , empêchent fans doute
l'auteur de récapituler les événemens de fon

regne, où se trouvent les causes les plus prochaines & absolument déterminantes de la chute & de la dissolution (c'est, j'ose l'affirmer, où les choses aboutissent) de l'antique empire de la France. Ce douloureux tableau amène l'esprit de l'auteur sur la rigueur du destin qui a enlevé à la fleur & dans la force de l'âge un prince qui eût prévenu ces malheurs. Il répand des doutes bien affligeans sur le genre & les causes physiques de sa mort, dans laquelle nous nous contenterons de recon-

Abstulit
magnifi-
cos meos
Dominus
de medio
mei.

Ibrén. I.

noître la main du Seigneur qui, lorsqu'il veut frapper sur les peuples & les royaumes, fait disparaître de dessus la terre les hommes sages & vertueux qui détourneroient ses coups. » Peut-être faut-il regarder, dit-il, comme un événement qui appartient à l'histoire de la révolution, la mort prématurée du Dauphin, père du roi actuel. Ce prince calomnié, tant qu'il vécut, avec un acharnement qui déceloit des desseins bien sinistres, & loué, même par ses ennemis, lorsqu'on n'eut plus à le redouter, étoit imbu de principes bien contraires à ceux qu'on met aujourd'hui en pratique; & tout ce qu'on connoissoit de sa vie privée, annonçoit qu'il soutiendrait avec fermeté ses opinions religieuses & politiques. Il avoit des mœurs pures, l'âme sensible & bienfaisante, du courage, l'amour de l'étude, l'esprit cultivé, le jugement sain, un cœur droit; tout annonçoit en un mot qu'il seroit un digne successeur de Louis IX, de Henri IV, de Louis XIV; & il est incontestable que s'il

„ eût regné , la monarchie existeroit encore
 „ sur ses bases ; il les eût affermies , & nous
 „ n'eussions jamais vu établi le gouvernement
 „ populaire. Sa mort fut donc une véritable
 „ conquête pour les novateurs. Je n'entends
 „ pas pour cela leur attribuer ce nouveau ré-
 „ gicide ; mais il est incontestable que les for-
 „ faits qu'a enfantés le desir d'une révolution ,
 „ ne sont pas tous bien connus ; il en est de
 „ secrets & qu'il n'est pas tems de révéler ;
 „ il est certain encore que la postérité aura
 „ de grands reproches à faire au feu duc de
 „ Choiseul , & qu'elle lui demandera compte
 „ de son intimité avec les prétendus philoso-
 „ phes , & de son antipathie pour un prince
 „ qui avoit toutes les qualités d'un sage . „



Le Chrétien raisonnable ou l'homme conduit à la foi catholique par la raison au milieu de toutes les erreurs du jour. A Paris, chez Crapart, 1792. broch. de 32 pag.

POUR la clarté, la précision & la méthode, on peut dire que ce petit ouvrage est à la Religion, ce qu'est à l'histoire l'abrégé que Bossuet a écrit sur cette matière. Il présente un enchaînement de preuves & de vérités qui découlent naturellement les unes des autres, & conduisent le lecteur, depuis l'existence de Dieu jusqu'à cette dernière proposition : *l'Eglise catholique est la véritable Eglise de Jesus-Christ.* On verra que la nouvelle église de France manque des caractères qui constituent cette véritable Eglise de Jesus-Christ.



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (*le 28 Février*). L'amiral prince de Nassau est arrivé ici le 16 de ce mois de Berlin, accompagné du duc de Richelieu & du comte de Sombreuil, qui avoient également passé avec lui de Vienne à la cour de Prusse. Peu après son arrivée le prince de Nassau a été admis à l'audience de l'impératrice, à laquelle il a rendu compte de tout le cours de sa mission, depuis qu'il s'étoit rendu de Pétersbourg près des princes François à Coblantz, particulièrement de ses négociations près de l'empereur & du roi de Prusse. La saison approche, où le résultat de tant de mouvemens dans les cabinets devra se développer, à moins que quelque nouvel incident ne retarde cette issue.

Les Etats du gouvernement de Pétersbourg, qui ont été assemblés pendant 15 jours, se sont de nouveau séparés pour trois ans.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 22 Mars*). Le département des affaires étrangères vient de communiquer aux ministres respectifs un exemplaire

du traité d'amitié & de commerce, conclu entre notre cour & la république de Genes.

Depuis quelque tems on parloit des ordres donnés dans les ports de la Méditerranée, d'y faire des préparatifs pour la réception d'une flotte russe au commencement de l'été. L'impératrice de Russie a fait notifier officiellement à notre cour, qu'à l'époque désignée, cette flotte, dont on ignore la destination, paroîtra en mer, composée de 29 vaisseaux de ligne, dont 22 sortiront du port de Cronstadt & 7 de celui d'Archangel, pour se réunir à la hauteur du Sünd; mais il se pourroit que l'événement arrivé à Stockholm, & d'autres circonstances apportassent des changemens à cette résolution.

On apprend qu'on a éprouvé entre Christiania & Fridéricshall, un tems extraordinaire, depuis le 9 Février jusqu'au 15; les 9 & 10, le vent étant au nord-est, il tomba une si prodigieuse quantité de neige, qu'il fallut suspendre le service des postes; le tems devint ensuite très clair & excessivement froid. Le 13, à sept heures du matin, le thermometre de Réaumur étoit descendu à 24 degrés au-dessous de zéro; depuis dix ans on n'avoit éprouvé un pareil froid; à midi, le thermometre est remonté à 20 degrés, & sur le soir, il étoit à 22; entre dix heures & midi, on entendit plusieurs coups de tonnerre, & on vit des éclairs. Le 14 au matin, le thermometre marquoit 20 degrés au-dessous de zéro, & le soir il remonta à 17: depuis ce moment le froid a toujours un peu diminué. Il est à remarquer que

tandis que le thermometre étoit en Norwege à 24 degrés au-dessous de zéro , il n'en marquoit que 6 à Coppenhague. Peu de tems avant ce froid , on avoit éprouvé des commotions souterraines dans quelques endroits de la Norwege.

S U E D E.

STOCKHÖLM (*le 20 Mars*). Une horrible catastrophe vient de plonger cette capitale dans la consernation. Vendredi dernier , 16 de ce mois , à 11 heures 3 quarts avant minuit , le roi étant arrivé au bal masqué à la salle d'opéra , il se trouva parmi les masques qui s'étoient assemblés derriere sa majesté un masque inconnu , qui lâcha sur sa personne un coup de pistolet , lequel pénétra un peu au-dessus de la hanche gauche , à quelque distance de l'épine du dos. Le roi fut transporté à son palais , où on lui fit une saignée à 4 heures du matin. Peu après que le coup fut tiré , on trouva dans la salle d'opéra deux pistolets , dont l'un avoit servi à l'assassin , & l'autre se trouvoit encore chargé de deux balles , de beaucoup de dragées & de quelques petites pointes de cloux. L'assassin , qui est un capitaine congédié nommé Jean-Jacques Anckarström , a été découvert & arrêté le lendemain à 10 heures du matin. Il a déclaré que le pistolet qu'il avoit déchargé sur le roi , étoit chargé de deux balles , l'une ronde , l'autre carrée , & en outre de 12 grains de dragée & de 7 petites pointes de cloux , sans compter le tampon qui étoit de papier gris ; que

l'autre pistolet avoit à peu-près la même charge , & qu'il tenoit dans l'une de ses mains un grand couteau qu'il avoit acheté & aiguisé huit jours auparavant, & y avoit même taillé quelques dents d'un côté. On regarde cet événement comme une suite de la diète de Gesse , & des coups d'autorité qui y ont été portés. Il s'en faut bien que tout s'y soit passé aussi tranquillement que les papiers publics l'ont rapporté : mais par ordre de la cour l'on supprimoit toutes les lettres & nouvelles contraires.

Deux heures avant l'ouverture du bal , le roi étant à souper reçut un billet par lequel un anonyme l'engageoit de la manière la plus pressante, de ne pas s'y rendre. Cet anonyme étoit le lieutenant-colonel Lilienhorn , qui s'est déclaré ensuite ; mais il a été arrêté pour n'avoir pas signé son billet. — Le bulletin des médecins de la cour , publié hier , étoit du contenu suivant : „ Le roi a dormi fort tranquillement pendant quelque tems jusqu'à 2 heures du matin. Les attaques de la fièvre ainsi que le gonflement du ventre sont diminués. Les médecines ont bien opéré. On a changé d'appareil à 9 heures. L'état du roi est le même , & la plaie semble prête à suppu-
 „ rer „. Il a paru un autre bulletin aujourd'hui ; il porte que „ le roi a été plus tranquille depuis ce matin ; le premier appareil a été levé , & la plaie est en aussi bon état que les circonstances peuvent le permettre „. Le roi a établi en attendant sa

guérison, un conseil de régence, a dicté le contenu des instructions & les a signées de sa main. Ce conseil est composé du duc de Sudermanie, du comte de Wachtmeister, du maréchal du royaume comte Oxenstierna, du lieutenant-général baron Taube & du général major baron Armfeldt. — On arrête tous les jours différentes personnes. Hier, on a arrêté les comtes de Horn & de Ribbing.

En conséquence d'un arrangement pris entre notre souverain & l'impératrice de Russie, de nommer, le 12 de ce mois, des ambassadeurs près des cours respectives, notre secrétaire-d'état M. de Frank, a notifié le même jour à M. de Stackelberg que ce seroit M. le baron de Steding, général-major & grand-Croix de l'ordre de l'épée, qui iroit résider à Pétersbourg en qualité d'ambassadeur du roi. M. de Stackelberg fut présenté au roi comme ministre de Russie, & eut le lendemain en cette qualité sa première audience.

M. Dahlmann va se rendre en qualité de secrétaire d'ambassade, près du baron d'Oxenstierna, ministre du roi à Coblantz.

Un incendie affreux s'est manifesté à Gothenbourg dans la nuit du 2 au 3 de ce mois. Les flammes se répandirent avec une telle violence, que dans l'espace de quinze heures, elles réduisirent 110 maisons en cendres, & un grand nombre de familles à la plus extrême détresse.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 21 Mars). Un exprès dépêché par le comte Woyna, notre ministre près la cour de Vienne, apporta le 5 de ce mois la fâcheuse nouvelle de la mort inopinée de l'empereur. Le 8, il fut résolu dans le conseil, que par rapport à cet événement, la diete rentreroit en activité le 15 de ce mois, & qu'elle seroit prolongée jusqu'au mois d'Octobre. La diete reprit en effet ses séances le 15. Le maréchal de la couronne en fit l'ouverture par un éloge pompeux de la nouvelle constitution, qu'il termina par la proposition „ de „ fixer au 3 Mai, premier anniversaire de la „ révolution, une grande solennité; savoir, de „ célébrer avec pompe la mémoire de l'inf- „ tauration du gouvernement national en Po- „ logne, & de poser ce jour-là la première „ pierre d'une église qui sera bâtie & consa- „ crée à la *divine Providence* (a) „. Le

(a) Rien de plus contraire au respect dû à la Divinité, que de lui attribuer directement comme à la cause ordonnatrice, les petites opérations de notre pauvre politique, de lui faire honneur des choses, où l'homme même le moins sage apperçoit plus d'un trait d'iniquité ou de folie. Les païens étoient tout autrement réservés en employant ce grand nom dans l'histoire des choses humaines.

Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus

Inciderit. Hor. A. P.

*Sicut æquum est homini, de potestate Deorum timidè
ac pauca dicamus.* Cic. pro Lege Man.

prince Sapieha, maréchal de la diete pour la Lithuanie, parla après lui & rappella l'époque du *partage de la Pologne*; il dit que la tâche de ce démembrement venoit d'être effacée. „ Aujourd'hui, ajouta-t-il, des armées
 „ étrangères ne couvrent point notre terri-
 „ toire, des troupes nationales protegent nos
 „ confins; aujourd'hui ce ne font point les
 „ armes d'autres puissances, qui nous prescri-
 „ vent des loix, & qui se maintiennent au
 „ milieu de notre pays, sous prétexte d'y con-
 „ server l'ordre & la tranquillité; le pa-
 „ triotisme des citoyens, un zele désintéressé
 „ pour le bien public font la base de notre
 „ gouvernement; aujourd'hui des cours étran-
 „ geres ne garantissent point notre constitu-
 „ tion; & l'on ne peut reprocher à la Pologne
 „ une atteinte si fiétrissante pour l'honneur
 „ d'une nation libre & indépendante. L'amour
 „ de la patrie est le seul garant de la consti-
 „ tution. Pour en renverser l'édifice, que la
 „ liberté elle-même a élevé, il faudroit se dé-
 „ clarer esclaves & partisans de la servitude
 „ nationale ». Il termina son discours par ap-
 puyer les propositions de son collègue, qui
 furent arrêtées. Malgré cet enthousiasme sur
 la constitution, il s'en faut de beaucoup qu'elle
 soit généralement approuvée, ici & dans les
 provinces. Quant à la Russie, il est difficile
 de ne point en concevoir des inquiétudes
 d'autant plus fondées, qu'on apprend que les
 généraux comtes Zewski & Potocki, avec trois
 des principaux opposans au nouveau régime,

les nonces Suchorkowski, Zlotnicki & Szwykowski font effectivement partis pour Pétersbourg, & que le gouvernement Russe a donné à toutes les intendances où ils doivent passer, l'ordre de leur fournir 60 chevaux à chaque station, de les pourvoir de fourrages & de tout ce dont ils auront besoin, de faciliter leur voyage par tous les égards possibles, & de leur rendre tous les honneurs civils & militaires, comme à des étrangers honorés de la bienveillance & de la considération particulière de la souveraine. D'un autre côté, le baron de Loos & le baron de Gutschmidt, commissaires de l'électeur de Saxe pour les conférences avec nos ministres à Dresde, ont remis à ceux-ci une note, datée du 3 de ce mois, par laquelle S. A. S. électorale se borne à témoigner sa reconnoissance au roi & à la république de leurs démarches obligeantes à son égard; l'électeur promet néanmoins que, lorsque les Etats de Pologne, assemblés en diète, feront parvenus à lever, à son gré, les difficultés, indiquées dans le mémoire de la cour de Saxe, en date du 14 Février, tant relativement aux puissances voisines, qu'aux changemens considérables proposés sur quelques-uns des principaux articles de la constitution, S. A. S. électorale enverra des commissaires à Varsovie pour entrer en négociation. D'après les dernières lettres de Dresde, le prince Czaritoriski étoit à la veille de quitter cette ville; & il est probable qu'il est en route pour retourner ici.

Nous apprenons de Jassy, que les ministres, qui ont formé le congrès de pacification entre la Russie & la Porte, sont partis le 19. Les Russes tirèrent la veille un feu d'artifice en l'honneur du comte de Besborodko & du reis-effendi, tandis que 30 canons se faisoient entendre par des décharges continuelles. Il y eut ensuite grande table chez le ministre-d'état comte de Besborodko; & à cette occasion le reis-effendi distribua les présens, dont sa cour l'avoit chargé pour les plénipotentiaires Russes & les autres officiers de la légation. Les places occupées par les Russes s'évacuent successivement. Le général de Bork y est attendu pour le 3 Mai, & le prince Gallitzin quelques jours ensuite. Après leur arrivée, l'armée russe défilera en trois colonnes, dont celle du général Suwarow formera l'arrière-garde.

I T A L I E.

ROME (*le 25 Mars*). Le Pape continue ses occupations sans interruption. Sa bonté & ses lumières font la consolation & le bonheur de tous ceux qui l'approchent & qu'il reçoit indistinctement avec la plus grande affabilité. Sa santé résiste à toutes les fatigues de l'application la plus suivie pour la gloire de l'Eglise, & le bonheur de ses états. Tous les jours Sa Sainteté passe deux heures en prière dans la chapelle de S. Pierre, va se promener & se livre ensuite avec une nouvelle ardeur au travail. Le 13 de ce mois, elle donna une audience publique de sept heures entières, à

laquelle elle admit vingt-neuf curés François. Elle leur parla à tous en particulier, les consola & entra avec eux dans les détails de la bonté la plus touchante. Ils sortirent de cette audience, pénétrés des sentimens de la plus vive reconnoissance & du plus profond respect pour le Pere commun des fideles.

Un courier, expédié de Vienne, vient de nous apporter la nouvelle de la mort inopinée de l'empereur Léopold II. Quelques jours auparavant le souverain Pontife lui avoit adressé un Bref, dont voici la teneur.

PIE VI SOUVERAIN PONTIFE,

A notre très-cher fils en Jesus-Christ, Léopold II, illustre empereur, élu roi des Romains, roi apostolique de Hongrie & roi de Bohême, salut & bénédiction apostolique.

„ Notre très-cher fils, au moment où l'assemblée nationale s'est emparée par un décret & d'une manière si révoltante de nos anciennes souverainetés enclavées dans le territoire de la France, quelle autre ressource nous restoit-il, que d'exposer aussi-tôt cet attentat dans un acte public, & d'adresser immédiatement nos protestations à tous les rois de l'Europe, pour exciter du moins leur indignation contre une si énorme injustice? „

„ Avant d'envoyer notre dénonciation aux autres souverains, nous avons chargé notre vénérable frere Jean-Baptiste, archevêque d'Ionie & notre nonce ordinaire à votre cour, de la présenter à V. M. I. C'étoit à elle, en effet, que nous avions cru devoir d'abord recourir. Placé à la tête du plus grand des em-

pires, distingué entre les autres potentats par une prééminence de dignité & de puissance, vous êtes particulièrement chargé, & c'est l'une de vos plus hautes prérogatives, de soutenir le St.-Siege apostolique & de défendre ses droits toutes les fois que votre appui lui devient nécessaire. Nous savions d'ailleurs que vos lumières supérieures vous montreroient promptement combien l'impunité de l'injustice qui nous a été faite, seroit un funeste acheminement à l'invasion des autres états, dont on voudroit dépouiller sans aucun droit les légitimes souverains. „

„ Notre nonce apostolique s'est donc rendu auprès de V. M. I. & lui a remis notre Mémoire, après avoir exposé avec exactitude les motifs de nos plaintes & l'objet de nos réclamations. „

„ V. M. suivant aussi-tôt l'impulsion de sa bonté ordinaire, a manifesté à notre nonce les nobles sentimens de justice & de magnanimité dont elle est animée. Elle a bien voulu lui dire qu'elle se chargeoit avec intérêt de défendre une cause si juste, & qu'elle feroit avec empressement l'occasion de se concerter avec les autres souverains, pour faire restituer au St.-Siege les états qu'on venoit de lui enlever; mais V. M. ne s'est pas bornée à cette première assurance de ses généreuses intentions : notre nonce s'étant de nouveau présenté devant elle, S. M. I. lui a réitéré les mêmes promesses, avec encore plus d'énergie. Vous lui avez ordonné de nous écrire en votre nom, que vous employeriez tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour nous faire réintégrer dans notre souveraineté d'Avignon & du Comtat; que rien n'étoit plus évidemment juste que cette restitution; que rien n'intéressoit d'ailleurs plus essentiellement tous les autres souverains, que d'empêcher que l'exemple d'une pareille usurpation pût jamais être couvert par aucun titre de prescription. „

„ Nous vous rappelons avec joie vos propres paroles, N. T. C. fils, non-seulement pour vous faire

connoître toute l'étendue de la confiance qu'elles nous inspirent, mais encore pour publier hautement les importantes obligations dont nous reconnoissons vous être redevables. Nous ne croyons donc pas pouvoir nous dispenser de vous en offrir par écrit nos plus vives actions de grâces. „

„ Les autres bons offices que nous avons déjà reçus de V. M. I. & tous ceux dont nous espérons qu'elle nous favorisera de jour en jour, quelque grands qu'ils puissent être, ne nous feront jamais oublier un service aussi signalé. „

„ Pour indiquer à V. M. tous les motifs qui peuvent la déterminer à ajouter à ses bienfaits, ou à les rendre encore plus glorieux pour elle-même, nous croyons devoir lui faire part de la douleur infinie dont nous sommes nuit & jour accablés, en voyant que la Religion de J. C., qui étoit si florissante en France depuis l'origine de cette monarchie, y est à présent livrée aux derniers outrages, & presque entièrement abolie. „

„ Vous n'ignorez certainement pas que les véritables fideles & les ministres de l'Eglise éprouvent les plus violentes persécutions, & que tous les gens de bien y sont réduits à prendre la fuite. „

„ L'esprit d'impiété qui désole ce malheureux royaume, menace d'étendre ses ravages dans tous les autres états; & par les richesses dont ils disposent, par leurs complots, par leurs nouvelles opinions, enfin par tous les moyens de corruption qu'ils emploient ouvertement ou en secret, les forcenés travaillent à anéantir partout les droits de la Religion, du trône & de la société; ils attaquent la puissance de Dieu même, pour faire disparaître entièrement l'autorité des rois qui en est une émanation, & dont sa volonté suprême est le plus ferme appui. „

„ Tandis que cette audace, jusqu'à présent inconnue, fait craindre les revers les plus désastreux, tandis que cette contagion devient de jour en jour plus

terrible, & qu'elle étend au loin les fatales influences d'un venin près de se développer par le bouleversement général de l'ordre public, à qui importe-t-il plus qu'aux rois eux-mêmes, de couper le mal dans sa racine, & d'en étouffer entièrement le germe ? „

„ Vous occupez, N. T. C. fils, le premier rang entre les souverains : vous pouvez donc être le promoteur & le chef d'une coalition si nécessaire, pour défendre la cause de Dieu, votre cause à tous, & pour la faire triompher par la réunion de vos forces. „

„ Nous n'avons pu, N. T. C. fils, nous entretenir avec vous sur les moyens de recouvrer par votre autorité nos états enclavés en France, sans vous recommander les intérêts de la Religion elle-même, qui nous touche beaucoup plus profondément, & nous cause une toute autre sollicitude. „

„ Si nous vous en parlons, ce n'est pas que nous ayions les moindres doutes sur votre grandeur d'ame ; c'est uniquement pour remplir un devoir sacré de notre ministère ; & pour ajouter autant qu'il est en notre pouvoir, l'aiguillon de la véritable gloire aux autres motifs qui vous pressent d'exécuter les projets si grands & si dignes de vous, dont vous êtes occupé. „

„ Afin de rendre le Tout-Puissant de plus en plus favorable à toutes vos entreprises, nous accordons, du fond de notre cœur paternel & avec l'affection la plus tendre, à V. M. I., ainsi qu'à toute l'auguste maison d'Autriche, notre bénédiction apostolique, comme le prélude de tous les autres dons du Ciel. „

„ Donné à Rome le 3 Mars, l'an de N. S. 1792, & le 18^e. de notre pontificat. „

Le St. Pere a adressé aussi un Bref à l'impératrice de Russie, pour la remercier de ses dispositions favorables au St.-Siege, & de ses offres relativement à la restitution d'Avignon & du Comtat ; il la prie de conserver ces généreux sentimens.

Le nouveau Bref-monitorial contre les intrus & les jureurs de France a été expédié le 21 de ce mois. Il répond parfaitement & pour le fond & pour la manière à ceux qui ont précédé. Quelques oisifs ont répandu que c'étoit l'ouvrage de M. l'abbé Maury; mais cette assertion prouve plus d'ignorance que de méchanceté. Le Pontife, qui depuis dix-sept ans, occupe la chaire de S. Pierre, n'employa jamais un secours étranger. A la douceur, à la modération qu'inspire la Religion, il réunit la capacité la plus distinguée; & c'est à cet heureux assemblage de la piété, des vertus & des talens, que l'illustre Braschi dut son élévation. On peut donc être assuré que le nouveau Bref, ainsi que les autres, est l'ouvrage de son cœur & de sa main. Nous n'en rapporterons que la fin, où après avoir consolé & encouragé les uns, exhorté & menacé les autres, le Pontife se livre à toute la tendresse de la sollicitude pastorale.

Mais hélas! en tenant un pareil langage, en nous portant à des menaces si terribles, nous prenons hautement Dieu à témoin, que nous voudrions ne jamais faire usage de ces armes spirituelles, si nous pouvions nous en dispenser. Nous nous prétons toujours de très-grand cœur, aux moyens de douceur & de miséricorde; & ce n'est que malgré nous que nous recourons aux voies de rigueur, lorsque nous y som-

Dum autem hæc loquimur, dum ad minas istas confugimus, Deum testem vocamus, quantum nolumus armis hisce spiritualibus uti, si sæcùs fieri possèt: lenitati enim & misericordie libentissimo semper animo, severitati autem, nisi invitati & necessitate coacti locum damus; ac propterea omnes hujus schismatis quovis modo participes, maximèque sacros mi-

nistros in visceribus Jesu Christi iterum enixè hortamur & obsecramus, ut cogitent quàm indignum, quàm perversum, quàm miserrimum sit fideles, præsertim ecclesiasticos, exitiali huic schismati favere & obsecundare, quod iniquo philosophorum novatorum consilio, majorem partem conventus nationalis constituentium, conflatum in suo pene ortu, modò ipsi obstitissent, extinctum fuisset. Horreant sanè meditantes, quàm terribilis expectatio judicii, & ignis æmulatio eos consumptura sit (a), quorum operâ efficitur ut schisma, quod per eorum pœnitentiam tolli posset, etiam perduret, & per florentissimas Galliæ provincias latissimè grassetur ac invalescat.

mes contraints par la nécessité. C'est pourquoy, nous supplions, nous conjurons encore, par les entrailles de notre Seigneur Jesus-Christ, tous les auteurs & fauteurs du schisme, principalement les ministres du sanctuaire, de considérer combien il est odieux, combien il est criminel, combien il est déplorable que des chrétiens, & sur-tout, que des ecclésiastiques, fomentent ce schisme défectueux; qu'ils se rendent ainsi les instrumens d'un complot, que les nouveaux philosophes ont formé dans l'assemblée-nationale, où ils composoient la majorité, & que le seul clergé auroit pu arrêter, dès sa naissance, si tous les membres s'y étoient constamment opposés! Ah! qu'ils soient donc saisis d'épouvante, en pensant à l'attente effroyable du jugement dernier, à l'ardeur de ce feu, jaloux de venger Dieu, & qui consumera un jour (a) tous ceux, à l'aide desquels, se feront fortifiés & étendus en France, les ravages de

(a) S. Paul. *Epist. ad Hebr. cap. X. v. 27.*

(a) *Epître aux Hébreux, ch. 10. v. 27.*

ce schisme, dont ils auroient prolongé la durée : tandis que leur repentir, s'il avoit été sincere, l'eût étouffé, dans un instant.

Les François craindront-ils donc de manquer d'illustres exemples, pour s'exciter à rétracter ce serment ? Qui peut ignorer que plusieurs des plus savans hommes de cette nation ont souvent abjuré, avec docilité, les erreurs qu'ils avoient défendues ? Dès le commencement du cinquieme siecle, le moine Léopore publia une rétractation de ses erreurs, qui fut lue dans le cinquieme concile d'Afrique, & envoyé à tous les évêques de France (a). Le prêtre Lucide adressa un autre écrit de ce genre, au synode d'Arles (b). Jean Gerson suivit le même exemple, & se rétracta de ses opinions erronées, dès qu'il fut éclairé par la lec-

Desunt forsân illustria excitamenta Gallorum ad revocandum civicum jusjurandum ? Siquidem patet quòd plurimi ex Gallis, scientiâ præstantiores, dociles sese ostenderunt in detestandis erroribus propugnatis : etenim usque ab initio V sæculi Leporius monachus edidit suorum errorum retractationem, quæ lecta fuit in V synodo Africanâ, & transmissa Gallicanis episcopis (a) ; Lucidius presbyter alteram direxit synodo Arelatensi (b) ; non secùs se gessit Joannes Gerson, qui retractationem emisit ope lectionis librorum S. Bonaventuræ

(a) Lisez Marius Mercator, tom. I. dissertation 2, sur les synodes, édition de Paris, chez Garnier, de 1673, p. 224.

(b) Cette lettre est rapportée par Sirmond, Histoire de la prédestination, chap. 7, tom. IV. dans l'édition de ses œuvres imprimées à Paris en 1696, p. 418.

(a) Legitur apud Mar. Mercatorem tom. I. dissert. 2. de synodis edit. Garnier. Paris 1673, pag. 224.

(b) Refertur a Sirmondo Histr. Prædestinatio, cap. 7. tom. IV. Operum edit. Paris 1696, pag. 418.

inventionæ (a). His subsequenti sunt Petrus de Marca (b), Franciscus Fenelon archiepiscopus Cameracensis summa cum laude commemorandus (c), aliique plures Gallicani scriptores, e quorum conspectu quis erubescere, vel perfractè renuere poterit, eos imitari, qui errores suos in eximiam gloriam & honorem converterunt? Nos firmè spe adducimur fore ut abbreviata non sit manus Domini super omnes intrusos & schismaticos, utque aberrantes eorum animi in viam salutis revocentur, ac ipsi tot majorum exemplis excitati cum retractatione impii juramenti sacrilegas damnent consecrationes, præoccupata abdi-

ture des ouvrages de Saint Bonaventure (a). L'histoire nous présente ensuite Pierre de Marca (b), François de Fénelon archevêque de Cambrai, dont le nom doit toujours être environné des plus grands éloges, & enfin une multitude d'autres écrivains François. A la vue de tous ces grands hommes, pourroit-on rougir, ou refuser de les imiter, quand ils font ainsi concourir leurs erreurs même, à l'accroissement de leur gloire? Nous avons la ferme confiance, que le bras du Très-Haut ne se fera point raccourci, sur tous ces schismatiques & sur tous ces intrus. Nous espérons que leurs esprits égarés rentreront dans les voies du salut; & qu'enflammés par de si grands exemples, en rétractant un serment impie, ils maudi-

(a) *Exscribitur a Dest-rant. in oper. inscript. Consilium pietat. de non sequend. errantib. tom. I. dissert. II. cap. I. pag. 180. ad fin. edit. Rom. 1720.*

(b) *Apud eundem Dest-rant. loc. proxim. citat. cap. 17. pag. 133 & seq.*

(c) *Extat in lib. Relation des actes & délibérations concernant la constitution en forme de Bref de N. S. P. le Pape Innocent XII du 12me. Mars 1699. edit. Paris 1700, pag. 39.*

(a) *Désiderante tom. I. dissertation 2, chap. I, page 180 à la fin de l'édition de Rome 1720.*

(b) *Relation des actes & délibérations, concernant la constitution, en forme de Bref, de notre Saint Pere le pape Innocent XII. du 12 Mars 1699, édition de Paris de 1700, p. 39.*

ront leurs consécérations sacrilèges, abdiqueront les places qu'ils ont usurpées, & reconnoîtront enfin l'autorité des légitimes pasteurs.

Pour vous, nos vénérables freres, quand vous aurez entendu cette dernière monition que nous publions, il nous semble déjà vous voir profondément consternés de toutes les calamités spirituelles, prêtes à fondre sur vos Eglises. Nous croyons vous entendre vous écrier tous avec S. Paul : *Qui est-ce qui est affligé parmi vous, sans que je me sente affoibli avec lui? Qui d'entre vous est scandalisé, sans que je brûle aussitôt d'ardeur pour son salut* (a)? Lorsque vous publierez ces Lettres monitoires, ajoutez vos sollicitudes à nos sollicitudes. Adressez au Dieu tout-puissant des prières plus ferventes. Redoublez vos exhortations & vos efforts, afin que dans une circonstance aussi désastreuse, dans un si grand danger pour le salut éternel des ames, vous puissiez affermir la constance

cent sacerdotia, legitimosque pastores agnoscant.

Vos interim, ven. fratres, quos, auditâ hac postremâ nostrarum Litterarum monitione, pro vestri gregis salute correptos tremore cernere jam videmur, atque audire clamantes cum Paulo (a) : Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror? vos, inquam, dum hasce Litteras publicè vulgabitis, nostris sollicitudines vestras adjungite, ferventiores D. O. M. preces adhibete, iterate hortationes præceptionesque vestras, ut in tantâ temporum acerbitate, in tanto animarum discrimine & stantium fidelium constantiam confirmare, & lapsorum infirmitati opitulari possitis. Sed lapsis imprimis ob oculos ponite, nil sanè aeternæ eorum

(a) 2. Corinth. Chap. XI.
v. 29.

(a) 2. ad Corinth. cap. XI.
v. 29.

saluti, nil veræ eorum gloriæ, nil universæ Ecclesiæ letitiæ tantoperè conducturum, nil deniquè futurum tam gratum, quàm istud obedientiæ sacrificium, quod nos modò eos per viscera Dei nostri, per adventum Domini nostri Jesu Christi rogamus, flagitamus, obsecramus. Hæc autem facientes, pergetis esse, qui jam estis; boni ministri Christi Jesu, enutriti verbis fidei & bonæ doctrinæ quam assecuti estis. (a)

des fideles qui sont encore debout, & tendre une main secourable à la foiblesse de ceux qui ont eu le malheur de tomber. Mais remettez principalement sous les yeux de vos freres égarés, que rien ne contribuera plus puissamment à leur salut éternel; que rien n'assurera plus efficacement leur propre gloire; que rien ne causera plus de joie à l'Eglise universelle; que rien enfin ne sera plus agréable à Dieu, que ce sacrifice d'obéissance que nous leur demandons à présent, que nous sollicitons, que nous implorons, par les entrailles de notre Dieu, & par l'avènement de notre Seigneur Jesus-Christ. En vous conduisant ainsi, vous continuerez d'être ce que vous êtes déjà, de bons ministres de Jesus-Christ, nourris des paroles de la foi, & de la saine doctrine que vous avez apprise. (u)

Vos quoque, dilecti filii spectabilium capitulorum canonici, parochi, sacerdotes, alii-que Gallicani cleri ministri, fideles demùm

Et vous aussi, nos chers fils, chanoines de tant de chapitres illustres, curés, prêtres & autres ministres du clergé de France, vous tous enfin, chrétiens fideles,

(a) S. Paul. I. ad Timoth. cap. IV, v. 6.

(u) I. Timoth. chap. 4. v. 6.

dispersés dans toute l'étendue de cet empire, vous, qui par votre fermeté, par votre attachement à la Religion de vos peres, avez surpassé tous vos autres concitoyens, joignez vos prières aux nôtres & à celles de vos pasteurs; & écrivez-vous sous la cendre, fortifiés par la priere & par le jeûne. *Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple!* Notre Dieu est bon & miséricordieux. Quand il verra les prêtres & les peuples, fondre en larmes en sa présence, il se tournera aussitôt vers la compassion. Supportez ainsi avec une sainte joie, les malheurs qui vous sont arrivés, & ceux qui vous attendent peut-être encore, *jusqu'à ce que la droite du Tout-Puissant brise toutes ces armes du démon. Il lui permet à présent d'oser tout ce que vous voyez, afin que les fideles de Jesus-Christ puissent triompher de sa fureur avec plus de gloire. Car par-tout où domine la vérité, nos très-chers freres, les consolations divines ne manquent jamais.* (a)

universi in Galliarum regno degentes, qui constantiâ & religionis studio cæteris antecelluistis, preces vestras cum nostris, cumque pastorum vestrorum precibus conjungite, & clamate in cinere, oratione & jejunio: Parce, Domine, parce populo tuo! nam bonus est & misericors Deus, qui cum sacerdotium & regnum videbit lacrymari, statim quasi compatiens ad commiserationem flectetur. Hinc gaudentes infortunia tolerate, quæ vobis acciderunt, quæque fortassè etiam accident, donec Dei omnipotentis dextera omniæ diaboli arma confringat; cui ob hoc aliquid audere permittitur, ut a fidelibus Christi gloriâ majore vincatur... quoniam ubi veritas est magistra, nunquam defunt divina solatia, fratres carissimi. (a)

(a) Lettre de S. Léon au prêtre Martin, rapportée par Labbe, n. 74, tome 6, colonne 97, lettre B.

(a) S. Leo in epist. ad Martinum Presbyterum apud Labbeum, num. LXXXIV. tom. VI, col. 97, lit. B.

Super omnia etiam atque etiam commendamus vobis atque præcipimus, ut legitimis vestris pastoribus semper hærentes, caveatis ne illo modo communicateis, præsertim in divinis, cum intrusis & refractariis, quocumque nomine appellentur, nec non & caveatis a præfato scelesto & captioso opere Accord des vrais principes &c, a pastoralibus & a nunciatoriis epistolis, & ab aliis cujuscumque generis scriptis per eos vulgaris ac fortassè vulgandis, ut dum civilem cleri constitutionem defendunt, schisma ipsum confirment: & quemadmodum nos prioribus nostris litteris reprobavimus jam, atque damnavimus constitutionem hujusmodi, ita novis etiam hisce Litteris opus prædictum, pastorales & nunciatorias epistolas, & reliqua omnia scripta, suppremi, quo fungimur, apostolatus officio reprobamus, rejicimus atque damnamus.

Par - dessus tout nous vous recommandons avec les plus vives instances, & nous vous ordonnons de rester toujours invariablement attachés à vos légitimes pasteurs. Gardez-vous bien sur-tout d'avoir aucune communication quelconque, principalement en matière de religion, avec les rebelles & les intrus; de quelque nom qu'on les appelle. Soyez également en garde contre l'ouvrage insidieux & criminel, dont nous avons déjà parlé, & qui porte pour titre : *Accord des vrais principes &c.* Prémunissez - vous aussi contre les lettres pastorales des intrus, contre leurs lettres d'avis & contre les écrits de toute espece qu'ils ont déjà publiés, ou qu'ils pourront publier dans la suite. Tous ces faux pasteurs ne défendent la constitution civile du clergé, que pour enraciner le schisme; & de même que par nos premières Lettres nous avons condamné cette constitution, de même aussi par les présentes, & en vertu de l'autorité du suprême apostolat dont le ministère nous est confié, nous réproavons, nous rejettons,

nous condamnons l'ouvrage ci-dessus énoncé, les lettres pastorales des intrus, leurs lettres d'avis & tous leurs autres écrits.

Daigne le Tout-Puissant, dans son infinie miséricorde, répandre l'accroissement de ses bénédictions sur ces nouveaux efforts de notre sollicitude pastorale ! Puissent ceux qui se sont montrés fideles parmi vous, rester solidement affermis dans la foi, & ceux qui sont tombés, se relever de leur chute ! C'est-là sur-tout la grace que nous demandons à Dieu. Nous le supplions, nous le conjurons, & pour nous servir des paroles de l'apôtre St. Paul aux Ephésiens, nous fléchissons nos genoux, devant le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ ; afin que selon les richesses de sa gloire, il fortifie en vous l'homme intérieur, par la vertu de l'Esprit-Saint ; qu'il fasse habiter, par la foi, Jesus-Christ dans vos cœurs ; & que vous soyez tous fondés & enracinés dans la charité. (a)

Et pour gage de tous ces dons du Ciel, nos chers

Det Deus in multitudine miserationum suarum nostris pastoralibus curis incrementum, ut qui fideles stant inter vos, confirmentur, & qui lapsi sunt, erigantur. Sic Deum rogamus & obsecramus, & flectimus (ut apostoli Pauli ad Ephesios scribentis (a) verbis utamur) genua nostra ad Patrem D. N. J. C. . . ., ut det vobis secundum divitias gloriæ suæ virtute corroborari per spiritum ejus in interioem hominem, Christum habitare per fidem in cordibus vestris in charitate radicati & fundati ; & in horum celestium donorum pignus vobis, dilecti filii nostri, ven. fratres, ac dilecti filii, apostolicam benedictionem ex intimo paterno corde permanenter impertimur. Datum Romæ apud S. Pe-

(a) Chap. III, v. 14 & 16.

(a) Cap. III, v. 14 & 16.

*Idem die decimâ nonâ
Martii MDCCXCII,
Pontificatûs nostri anno
decimo octavo.*

filz, nos vénérables freres,
& nos chers filz, nous vous
accordons, du fond de no-
tre cœur paternel, avec l'af-
fection la plus tendre, no-
tre bénédiction apostolique.

Donné à Rome à Saint
Pierre, le dix-neuf du mois
de Mars, l'an de notre Seig-
neur 1792, & de notre
pontificat, le dix-huitieme.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 31 Mars*). Le comte de Löwenhaupt, chambellan du roi de Suede, & le chevalier de Normande, ambassadeur de la cour de Madrid à celle de Pétersbourg, font arrivés ici ces jours derniers, & ont été présentés hier au roi. On croit que leur mission est relative aux affaires de France.

M. de Cazalès est parti d'ici. Il a beaucoup vu M. Pitt & milord Grenville, ministre des affaires étrangères. M. Herfinger, chargé d'affaires de France, voit très-peu les François qui visitent notre capitale; les personnes de distinction se font présenter à leurs majestés par des seigneurs ou gentilshommes Anglois; M. le duc de Levis fut, la semaine derniere, l'introducteur de plusieurs de ses compatriotes.

Le célèbre Burcke vient de refuser une place dans le gouvernement. En remerciant le roi, il a dit: „Sire, je suis, comme je
dois l'être, reconnoissant des bontés dont
votre majesté veut bien me combler. Je

» suis vieux, Sire, j'ai une fortune bien mo-
 » dique, mais elle me suffit, puisque j'ai peu
 » de besoins. Je remercie mon souverain.» (a)

Le gouvernement a reçu dernièrement des dépêches de la part de sir Robert Ainslie, ambassadeur à Constantinople. Immédiatement après la réception de ces dépêches, il y eut un conseil du cabinet auquel tous les ministres assisterent, & qui dura deux heures.

Il vient de partir pour Gibraltar trois régimens d'infanterie qui doivent y en relever autant qui ont fini leur tems de garnison dans ladite forteresse.

On est étonné ici d'un ordre que le gouvernement vient de donner aux commissaires du port de Chatham, de faire construire & réparer les vaisseaux suivans : la *Ville de Paris* de 120 canons, le *Téméraire* de 90, le *Stag* de 32, l'*Unicorne* de 32, l'*Arrogant* de 74, la *Bellone* de 74, le *Robuste* de 74, & l'*Audacieux* de 74. On construit les quatre premiers à neuf, & l'on radoube les autres. Au premier d'Avril, les ouvriers, non-seulement à Chatham, mais dans tous les autres chantiers du royaume, travailleront à double tâ-

(a) Réponse qui n'est pas de ce siècle dont on peut bien dire que l'intérêt est devenu le Dieu :
 Hor. lib. 3. *Converso in pretium Deo.* Les païens en eussent mieux connu la sagesse.

Hor. lib. 3.
 Od. 6.

Ibid.,

*Multa petentibus
 Desunt multa; bene est cui Deus obtulit
 Parcâ, quod satis est, manu.*

che. Ces constructions, ces radoubs, cette activité dans les chantiers, prêtent beaucoup aux conjectures politiques.

La destruction de la salle des communes d'Irlande, occasionnée par l'incendie qui a eu lieu le mois dernier, loin d'accélérer la fin de la session du parlement, fera cause au contraire qu'elle sera prolongée : on comptoit qu'elle finiroit au commencement d'Avril ; mais on dit aujourd'hui que le parlement ne se séparera qu'à la fin du mois prochain ou au commencement de Mai. On compte qu'il en coûtera près de 50,000 livres sterling pour la reconstruction de cet édifice.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 28 Mars*). L'impératrice-reine a quitté le lit depuis le 14 de ce mois, & se trouve entièrement rétablie. — L'archiduchesse Marie-Thérèse, accompagnée du prince Antoine de Saxe, son époux, est arrivée le 22, de Dresde en cette capitale.

Le 13, il y eut chez le chancelier-d'état prince de Kaunitz une conférence, qui dura depuis 6 heures du soir jusqu'à 9 heures & demie. Le roi s'y trouva avec le ministre de France, les deux négociateurs Prussiens, le général-major de Bischofswerder & l'envoyé baron de Jacobi ; les deux ministres Russes prince de Gallitzin & M. de Simolin : le feld-maréchal comte de Laszy y fut aussi appelé ; & le lendemain M. de Bischofswerder fit partir pour Berlin un des

chasseurs de campagne qu'il avoit avec lui. Le 18, un courier de Berlin remit au roi les dépêches dont il étoit chargé. Outre les lettres de condoléance de S. M. Prussienne, il est très-apparent qu'elles contenoient des explications fort intéressantes sur les objets actuellement en négociation entre les deux cours. M. de Bischofswerder a encore vu depuis le prince de Kaunitz & nos autres ministres : le 19, il eut, chez le feld-maréchal comte de Lascy, un long entretien avec le général prince de Hohenlohe, désigné pour commander les troupes qui doivent se rendre sur le Rhin. Un courier est retourné à Berlin avec le résultat des communications respectives. Les mesures, concertées à l'égard de la France, se développeront probablement après le retour du prince de Nassau de Pétersbourg; pour y concourir de leur côté, les princes François ont chargé de leurs instructions M. de Vaudreuil, qui vient d'arriver ici, en même tems que M. de Dominique ministre-d'état de l'électeur de Treves.

Le traité d'amitié & d'alliance entre notre cour & celle de Berlin ayant été signé le 7 Février, & l'échange des ratifications s'étant fait le 28 du même mois, les présens ont été remis réciproquement aux ministres respectifs suivant l'usage, mais cette fois-ci en especes. On prétend que l'alliance entre notre cour & celle de Pétersbourg, qui étoit sur le point d'expirer, subsistera sur l'ancien pied, & que, tous les arrangemens étant convenus pour la renouveler, les présens accoutumés au ministere Russe ont déjà été expédiés.

Le roi vient de supprimer la commission de guerre, établie peu de tems avant la mort de l'empereur dans le dessein de réformer le système militaire actuel ; S. M. a également supprimé la revision de tous les dicasteres politiques & camerales.

Suivant un détail trouvé dans le cabinet de Léopold, il appert qu'il foudoyoit tant à Vienne que dans les provinces, à peu-près 4000 espions chargés de lui rapporter pour la plupart directement tout ce qui se passoit.

POTZDAM (*le 29 Mars*). Le roi est arrivé ici de Berlin avec sa suite ; S. M. se propose d'y rester quelque tems.

Un courier expédié de Vienne, arriva le 24 chargé des dépêches du général de Bischofswerder. M. le ministre de Schulenbourg s'est rendu aussi-tôt chez le roi & est retourné le lendemain à Berlin. Depuis ce moment, on remarque une activité extraordinaire dans le département des affaires étrangères & dans le haut-college de guerre.

MUNICH (*le 2 Avril*). L'ouverture solennelle du vicariat de l'Empire a été faite le 26 du mois dernier par ordre de l'électeur. S. A. S. E. en a nommé président, le comte de Leiningen-Guntersblum ; chancelier, le baron de Hertling ; assesseurs, le comte de Thierheim, les barons de Reichling, de Wallau, de Lamezan, de Schmitz, de Schneider, de Stengel, de Tröltzsch, de Buhler, de Reufchen ; secrétaires, Mrs. de Stamm & de Walch. La notification du vicariat avoit été faite

plusieurs jours auparavant. En voici la teneur.

Nous Charles-Théodore, par la grace de Dieu, comte Palatin du Rhin, duc de la haute & basse Bavière &c. prince-électeur &c. proviseur & vicairaire actuel du St.-Empire-Romain pour les pays du Rhin &c. A tous les électeurs, princes ecclésiastiques & séculiers, prélats, comtes, barons, chevaliers, villes & communautés du St.-Empire-Romain, & à tous ceux qui y sont attachés, sujets & autres, de quelque rang & condition qu'ils soient : salut &c.

„ Révérendissimes, révérends, sérénissimes, illustrissimes, illustres, honorables & sages, respectivement nos chers, peres, cousins & oncles, amés & feaux &c. A nos dilections; à vous, nos amés; & à vous tous autres, savoir faisons gracieusement; que comme il a plu au Dieu tout-puissant de disposer de la vie du sérénissime & très-puissant prince le seigneur Léopold, second du nom, empereur élu du St.-Empire-Romain, de très-glorieuse mémoire, la provision dudit St.-Empire-Romain dans les pays du Rhin, de la Suabe & du droit Franconien nous est dévolue, suivant la bulle d'or, & les autres salutaires loix de l'Empire : de laquelle provision nous avons aussi résolu de nous charger, avec l'assistance divine. „

„ Nous espérons de vos dilections; de vous, nos amés & de vous, tous autres, que vous conserverez la paix publique pendant le tems que durera notre vicariat; qu'aucun de vous ne fera violence ou injustice à l'autre; mais que s'il s'éleve quelque différent, on portera ses plaintes devant le tribunal du vicariat, ou l'on réclamera justice ou accommodement. „

„ Cur nous ferons droit & justice à chacun, & nous ferons tous nos efforts pour maintenir constamment la paix, le repos & la concorde, & pour prévenir le danger & le trouble dans l'Empire pendant l'interregne, avec l'aide de Dieu & le conseil des

électeurs nos collègues, des princes & des états. C'est ce que nous nous empresseons de vous assurer, à vous, nos dilections, à vous, nos amis; & à vous tous, tant en général qu'en particulier, amicalement & gracieusement. „

„ *Donné à Munich, le 12 Mars 1792.* „

COBLENTZ (*le 3 Avril*). Le comte d'Oxenstierna a eu l'honneur d'être présenté, il y a quelques jours, à l'électeur notre souverain, en qualité d'envoyé extraordinaire du roi de Suede, & de remettre à S. A. S. une lettre de S. M. Dans le même tems, il est parti d'ici plusieurs généraux, dont 2 pour l'Espagne, 2 pour le Piémont, un pour le Brisgaw, un pour Berne & deux pour la Russie & la Suede. M. le Maréchal de Broglie doit être de retour incessamment de Treves en cette ville, où l'attendent des affaires de la plus grande importance. Nous apprenons qu'un corps de troupes Hongroises de 6750 hommes, ayant 2720 chevaux, venant de la Baviere, doit passer incessamment par la Suabe, pour se rendre dans le Brisgaw Autrichien.

BONN (*le 2 Avril*). L'esprit dirigeant & dominant de notre université, se manifeste de plus en plus par la conduite des professeurs. Les périodistes même les moins chrétiens, commencent à s'en scandaliser sérieusement. Le *Courier du Bas-Rhin*, dans son N. 25, porte mot pour mot ce qui suit.

„ Dans le tems où l'assemblée-nationale obte-
 „ noit de l'empereur, que les princes émigrés ne
 „ pourroient faire d' enrôlemens militaires en Al-
 „ lemagne, il s'en faisoit d'une autre espece par

„ les révolutionnaires, sur les terres de l'Empire,
 „ pour appuyer en France la guerre ecclésiastique.
 „ On enrôle les prêtres Allemands pour rempla-
 „ cer les pasteurs légitimes & suppléer aux prê-
 „ tres François qui se refusent à cette infamie.
 „ Dans le seul électorat de Cologne, on compte
 „ déjà 13 de ces transfuges; on leur promet des
 „ appointemens, des chaires, des cures, en atten-
 „ dant des évêchés, & sur-tout une grande li-
 „ berté de conscience & de mœurs. „

„ Parmi eux se trouvent 4 professeurs de Bonn,
 „ qui ont abandonné furtivement leurs chaires &
 „ les fonctions auxquelles ils s'étoient engagés;
 „ ces professeurs sont le P. Euloge Schneider, dé-
 „ fenseur de son couvent des Récollets, le P. Thad-
 „ dæus, le P. van der Schuren, le P. Romuald
 „ Jochmarin, de l'ordre des Mineurs; ces deux
 „ derniers ont déserté le 19 Février, n'ayant pu
 „ obtenir leur sécularisation. „ *

* 1 Avril
 1792 P. 531.

„ L'évêque Brendel, élu successeur du cardinal
 „ de Rohan à Strasbourg par des Luthériens ac-
 „ tifs, les a reçus avec des entrailles de pere. L'a-
 „ postat Euloge Schneider étant arrivé le premier,
 „ il l'avoit nommé grand-vicaire, pour faire avec
 „ lui un travail sur la religion; mais cette heu-
 „ reuse besogne a été arrêtée, parce qu'ils ne sont
 „ pas d'accord sur le nombre des sacremens. Dans
 „ une de leurs conférences, l'intrus Brendel lui
 „ dit : *Il faut simplifier la machine : c'est l'inten-
 „ tion de nos commettans; je vous préviens que je
 „ n'admets que 4 sacremens.* — *Je suis plus con-
 „ stitutionnel que vous,* lui répond Euloge, *car je
 „ n'en admets que trois.* Là-dessus grands débats en-
 „ tre eux; car ils n'admettoient pas les mêmes.
 „ Ils convenoient que le Mariage ne doit pas être
 „ un sacrement, parce qu'il deviendroit un bail à
 „ vie; qu'il ne faut pas se priver de l'espérance
 „ d'en faire un bail à tems; qu'ils y ont leur in-

„ téré & qu'il est ridicule d'ériger en sacrement
 „ une affaire de ménage. „

„ Ils admettoient le Baptême, parce qu'il conf-
 „ tate les naissances, & rejettoient la Confirmation
 „ comme assez inutile. Mais sur les autres la dis-
 „ pute étoit âcre. Brendel qui se croit évêque,
 „ tient au sacrement de l'Ordre, parce qu'il sert à
 „ le rendre *inamovible* : Euloge qui n'est pas évê-
 „ que, veut que l'épiscopat ne soit qu'une dépu-
 „ tation de la commune, parce que chacun pourra
 „ l'avoir à son tour. Il ne veut pas même être lié
 „ par le sacerdoce, parce que si cela lui convient,
 „ il veut pouvoir être colonel national : sa pré-
 „ tention n'est pas plus ridicule que celle d'un gre-
 „ nadier des Gardes-Françoises, qui vouloit se
 „ faire tout de suite sacrer évêque. Brendel a beau
 „ lui dire que ce seroit se rapprocher trop des
 „ Protestans; que cela tendroit à la suppression de
 „ l'épiscopat; que dans l'assemblée-nationale bien
 „ des gens ne demandent pas mieux; que déjà on
 „ ne qualifie les prélats que de ministres du culte,
 „ pour les assimiler aux ministres de Geneve. Eu-
 „ loge lui répond qu'adopter le système contraire,
 „ ce sera tenir un juste milieu entre le Luthéra-
 „ nisme & le Protestantisme en participant de l'un
 „ & de l'autre. Tous deux convinrent que le sa-
 „ crement de Pénitence étoit fort incommode à
 „ cause de la confession. *Elle est même dangereuse,*
 „ disoit Euloge. *Vous êtes un sot,* lui répondit
 „ Brendel, *elle est encore nécessaire à la constitu-*
 „ *tion. C'est par-là que nous pourrons enraciner nos*
 „ *principes dans l'esprit du peuple, lever les scrupules*
 „ *des hommes foibles &c. La révolution consommée*
 „ *& affermie, je vous livre la confession.* Euloge
 „ accepta; ils convinrent de n'en faire qu'un sa-
 „ crement provisoire & la question fut ajournée
 „ indéfiniment. „

„ Mais pour l'Eucharistie, il n'en fut pas de
 „ même, Brendel trouvoit ce point fondamental,

„ pour nous distinguer des Protestans. *Ce sacré-*
 „ *ment*, disoit-il, *donne à notre ministère un trop*
 „ *grand relief pour le supprimer.* Euloge répondoit
 „ que depuis 1789 le peuple ne communioit plus,
 „ que les districts pourroient impunément comme
 „ à Soissons placer les scellés sur le tabernacle;
 „ qu'il n'y avoit plus d'Athanase pour en arracher
 „ les liens : *Pour moi*, répliqua Brendel, *je ne*
 „ *puis renoncer à officier pontificalement. Passez-moi*
 „ *cet article & je vous sacrifie l'Extrême-Onction.*
 „ *Mon frere, nous serions d'accord sur tous les points*
 „ *si vous adoptiez mon grand principe qui est tout*
 „ *neuf & bien à moi : c'est qu'il ne faut admettre*
 „ *de sacremens, que ceux que J. C. a reçus. —*
 „ *Voilà un système lumineux*, s'écria Euloge; *La-*
 „ *ther & Calvin en eussent été jaloux, & je vous*
 „ *accorderois un sacrement de plus, pour l'avoir ima-*
 „ *giné. De tout ceci au moins il résulte que vous*
 „ *n'en reconnoissez que trois & moi deux, & que*
 „ *nous en admettons encore un provisoirement. —*
 „ *Mon ami*, lui dit Brendel, *en attendant que nous*
 „ *soyons d'accord, venez demain dîner avec moi; LES*
 „ *BONS MARCHÉS SE FONT A TABLE; nous boi-*
 „ *rons du vin du Rhin, peut-être trouverons-nous*
 „ *la vérité au fond de la bouteille.* Lorsque je sau-
 „ rai le résultat de ce dîner, je m'empresserai de
 „ vous en faire part. „

A cette relation consignée dans la feuille d'un
 philosophe forcené, d'un adepte enthousiaste
 & fanatique des extravagances modernes, mais
 qui pour le coup lui ont paru excéder la me-
 sure, nous ne pouvons qu'ajouter ces mots de
 S. Jérôme : *Tales habet adversarios Eccle-*
sia, hi duces contra sanguinem martyrum
militant, hujusmodi oratores contra aposto-
los pertonant!

FRANCE.

PARIS (le 6 Avril). Le remplacement des ministres s'est confirmé, & le roi en a donné communication à l'assemblée par une lettre qui fut lue à la séance du 23 du mois dernier; mais le Sr. Garnier, nommé au ministère de la justice, & qui devoit succéder à M. Duport du Tertre, a cru devoir persister dans son refus, ainsi qu'on le voit dans la lettre même du roi dont voici la teneur.

„ Messieurs, profondément touché des désastres qui affligent le royaume, & chargé par la constitution de veiller à la sûreté publique, j'ai employé tous les moyens qu'elle a remis entre mes mains. J'avois choisi, pour mes premiers agens, des hommes que l'opinion publique & l'honnêteté de leurs principes me rendoient recommandables; j'ai cru devoir les remplacer par des hommes accrédités par leurs opinions populaires. Vous m'avez dit si souvent que ce choix pouvoit être utile à la chose publique, & étoit la seule ressource qui restoit pour faire marcher le gouvernement, que j'ai cru devoir me conformer à vos observations, & ôter tout prétexte à la malveillance. En conséquence j'ai nommé au ministère de l'intérieur M. Rolland la Platière, & M. Clavière au ministère des contributions. Celui que j'avois nommé pour la justice n'ayant prié de faire un autre choix, j'avertirai l'assemblée, lorsque mon choix sera fixé. „

(Signé) Louis.

Cette nomination ayant été applaudie, on revint encore au séquestre des biens des émigrés, & l'on décréta que „ ceux qui rentreront dans le délai d'un mois, à dater de la publication du présent décret, seront réintégré dans leurs biens, en payant néanmoins

„ tous les fraix d'adminiftration , leurs coti-
 „ tributions arriérées, celles de l'année & leur
 „ dernier terme de la contribution patrioti-
 „ que ; qu'ils payeront en outre , & par for-
 „ me d'indemnité, deux fois la fomme de
 „ leurs impositions ; qu'ils donneront caution
 „ d'une année de leur revenu, gage qu'ils per-
 „ dront s'ils sortent de nouveau ; que leurs biens
 „ feront hypothéqués à tout ce que dessus, à
 „ dater du 9 Février dernier, & que les émigrés
 „ qui ne rentreront pas dans le mois, seront
 „ affujettis à l'indemnité de tous les prépara-
 „ tifs de guerre. „

Le désarmement du régiment Suisse d'Er-
 nest, fait à Aix d'une manière illégale & vio-
 lente par la troupe armée qui y étoit venue
 de Marseille, est de nature à produire des sui-
 tes fort désagréables. Le canton de Berne, à
 qui appartient ce régiment, ne veut plus le
 laisser au service de la France; il s'est adressé
 au roi, pour en obtenir immédiatement la
 translation en Suisse, & lui a écrit à cet effet
 la lettre suivante.

„ Sire, le régiment d'Ernest, avoué par notre état,
 le plus ancien régiment Suisse de ligne au service de
 la couronne de France, qu'il a servi depuis plus d'un
 siècle avec fidélité, & dont la conduite a été sans re-
 proche ; ce régiment a eu le 26 Février, à Aix, le
 sort le plus mortifiant & le moins mérité. Assailli par
 une troupe infiniment supérieure en nombre, lié par
 une loi dont il avoit juré l'observation, qui le met-
 toit dans l'impossibilité de se défendre, trahi peut-être
 par ceux qui devoient lui donner leur appui, il s'est
 vu forcé de poser les armes. En guerre ouverte contre
 les ennemis déclarés de votre majesté, il n'auroit quitté
 ses armes qu'avec la vie. Nous ne chercherons pas à

émouvoir la sensibilité de V. M. par le récit des scènes de trahison & de sédition, qui ont accompagné ce malheureux événement; nous n'essayerons pas de retracer la profonde & douloureuse impression qu'il nous a fait éprouver de même qu'à tout notre pays. Dans ces circonstances, il ne nous reste qu'à retirer notre régiment; ses services ne pouvant plus être utiles à votre majesté, son honneur ne lui permet plus de prolonger son séjour dans un pays, où, ni l'alliance, ni sa capitulation ne lui procurent plus la sûreté nécessaire. Nous avons déjà fait part de cette détermination à notre régiment d'Ernest. Nous attendons en conséquence de l'amour pour la justice qui caractérise votre majesté, qu'elle voudra bien donner ses ordres, afin qu'on lui rende ses armes qui font sa propriété, & dont il a été privé d'une manière très-illégale & violente. Votre majesté, ainsi que ses très-augustes prédécesseurs, ont donné, dans tous les tems, aux troupes Suisses en général, & à notre régiment en particulier, des preuves si convaincantes de leur haute confiance & bienveillance royale, que nous ne devons pas douter que V. M. accueillera favorablement notre demande, & qu'elle daignera par conséquent ordonner incessamment, qu'on lui accorde une retraite sûre & honorable, & qu'on lui assigne la route la plus commode pour se rendre dans sa patrie. Toujours animés des mêmes sentimens envers votre majesté, nous formons les vœux les plus sincères & les plus ardens pour sa conservation & la prospérité de la monarchie &c.

(Signé) Avoyer, petit & grand-conseil de la ville & république de Berne. „

Cette lettre fut lue à la séance du même jour; plusieurs membres prétendirent que le canton de Berne auroit dû mieux connoître la manière de traiter avec l'assemblée & le roi, & ne pas oublier la souveraineté nationale. On renvoya cette fois au roi les mesu-

res à prendre en conséquence de cette nouvelle.

La discussion sur les colonies fut reprise dans la séance suivante. Ces malheureuses contrées, que l'on balotte si inhumainement dans des décrets alternativement destructeurs les uns des autres, seront totalement en cendres avant qu'on les ait secourues. Après de longs débats, le projet de M. Jenfonnet obtint la priorité & fut adopté en ces termes.

„ L'assemblée-nationale reconnoît & déclare que les personnes de couleur & negres libres doivent jouir de l'égalité des droits politiques, en conséquence elle décrète : qu'immédiatement après la publication du présent décret, il sera procédé dans chacune des colonies françoises des illes du vent ou sous le vent, à la réélection des assemblées coloniales & des municipalités, dans les formes prescrites par le décret du 8 Mars 1796, & l'instruction de l'assemblée-nationale du 28 du même mois; que les hommes de couleur & negres libres, seront admis à voter dans toutes les assemblées primaires & électorales, & seront éligibles à toutes les places, lorsqu'ils réuniront d'ailleurs les conditions requises; qu'il sera nommé des commissaires civils au nombre de trois, pour la colonie de Saint-Domingue, & de quatre pour les illes de la Martinique, de la Guadeloupe, de Ste-Lucie & de Tabago; que ces commissaires sont autorisés à dissoudre les assemblées coloniales, actuellement existantes, à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la convocation des assemblées primaires & électorales, & y entretenir l'union & la paix; qu'ils sont également autorisés à prendre des informations sur les auteurs des troubles de St.-Domingue, à s'assurer de la personne des coupables, à les mettre en état d'arrestation, & les faire conduire en France, pour y être mis en état

d'accusation, en vertu d'un décret du corps législatif, s'il y a lieu ; que le pouvoir exécutif est chargé de faire passer dans les colonies, une force armée suffisante, & composée en grande partie de gardes nationales. „

M. Dumourier, ministre des affaires étrangères, communiqua le 29 à l'assemblée, deux pièces dont l'une étoit la notification faite par M. de Noailles à la cour de Vienne, des dernières dépêches du roi, envoyées par M. de Lessart ; la seconde, la réponse du prince de Kaunitz à M. de Noailles. M. Dumourier pria l'assemblée de ne point s'indigner de cette réponse & d'attendre avec calme la réponse cathégorique qu'il dit avoir demandée à la cour de Vienne & qu'il attendoit sous peu de jours. La lettre de M. de Noailles, en date du 11 Mars, est une lettre d'envoi du diplôme du roi, par lequel S. M. invitoit feu l'empereur à reconnoître la souveraineté de la nation françoise, & la liberté, la légitimité de son acceptation de la constitution. Quant à la réponse du prince de Kaunitz, elle est du 18. La voici telle qu'elle fut lue à l'assemblée.

„ *Le gouvernement françois ayant demandé des éclaircissémens cathégoriques sur les intentions & les démarches de feu S. M. l'empereur, relativement à la situation actuelle de la France, il étoit conséquent à la demande, de motiver sa réponse. Je ne la regarde que comme un acte de complaisance & de déférence amicale par des faits pris du sujet de la question. Mais, à plus forte raison, conviendrait-il à la dignité d'une grande puissance de réfuter avec franchise, & de ne point traiter d'explications confidentielles qui pussent être dissimulées dans la réponse, des interprétations & des interpellations auxquelles se*

trouvoient mêlés les mots de paix ou de guerre, accompagnés des provocations de tout genre. Quoi qu'il en soit, la justice des motifs & la vérité des faits sur lesquels les explications données par ordre de S. M. I. se fondent, sont incontestables; & le chancelier de cour & d'état, prince Kaunitz, est par conséquent d'autant moins à portée d'y ajouter aujourd'hui de nouveaux éclaircissimens, que le roi de Hongrie & de Bohême adopte complètement sur ce point les sentimens de l'empereur, & que les nouvelles demandes que M. l'ambassadeur de France a depuis été chargé de faire ici, rentrent dans celles auxquelles il a déjà été complètement répondu. „

„ On ne connoît point d'armement & de mesure dans les états Autrichiens qui puissent justifier des préparatifs de guerre. Les mesures défensives ordonnées par S. M. I. ne peuvent être mises en parallèle avec les mesures hostiles de la France; & quant à celles que S. M. I. pourra juger nécessaires pour la sûreté & la tranquillité de ses propres états, & surtout pour étouffer les troubles que les exemples de la France, & les coupables menées du parti Jacobin (ici quelques membres ont dit : Ah ! ah !) fomentent dans les provinces de l'Allemagne, elle ne pourra ni voudra jamais consentir à se lier les mains d'avance avec qui que ce soit; & personne n'a le droit de lui en prescrire les bornes. Quant au concert dans lequel S. M. I. s'est engagée avec les plus respectables puissances de l'Europe, le roi de Hongrie & de Bohême, & ces mêmes puissances ne persistent pas moins dans leur opinion & leur détermination communes. Mais ils ne croient pas convenable ni possible de faire cesser ce concert avant que la France ait fait cesser les causes qui en ont provoqué & nécessité l'ouverture. S. M. s'y attend d'autant plus de sa part, qu'elle présume trop des sentimens de justice & de raison d'une nation distinguée par sa douceur & sa raison, pour s'interdire l'espoir qu'elle ne tardera pas à soustraire sa dignité, son indépendance & son repos

aux atteintes d'une faction sanguinaire & furieuse & qui, s'acharnant de plus en plus à détruire, par la voie des émeutes & violence populaires, tout exercice, toute espece d'autorité, de loix & de principes, ne visant qu'à réduire à des jeux de mots illusoires, & la liberté du roi très-chrétien, & le maintien de la monarchie françoise, & l'établissement de toute constitution & tout gouvernement régulier, ainsi que la foi des traités les plus solennels, les devoirs les plus sacrés du droit public. Mais fussent leurs artifices & leurs desseins prévaloir, S. M. se flatte du moins que la partie saine & principale de la nation envisagera alors, dans une perspective consolante, l'appui, l'existence d'un concert dont les vues sont dignes de sa confiance & de la crise la plus importante qui ait jamais affecté les intérêts communs de l'Europe. „

„ Voilà ce que le chancelier de cour & d'état est chargé de répliquer à la réponse que M. l'ambassadeur de France devoit faire parvenir à feu S. M. I. ; & en le requérant d'en rendre compte à sa cour, il a l'honneur de lui réitérer l'assurance de la considération la plus distinguée. „

L'assemblée renvoya cette dépêche au comité diplomatique, à qui M. Dumourier donna connoissance le même jour de celle qu'il avoit envoyée à Vienne, en date du 19. On assure que si le nouveau roi ne répond pas, le jour prescrit par M. Dumourier, M. de Noailles a ordre de quitter Vienne le lendemain.

Le même ministre communiqua quelques jours après le résultat de sa correspondance avec M. de la Lande, chargé d'affaires de France près la cour de Turin, suivant lequel S. M. Sarde défavoue tous les bruits qu'on a répandus sur les rassemblemens d'émigrés & les armemens dans ses états, desire maintenir

la paix & le bon voisinage & demande la réciprocité de paix de la part de la France. Ces dépêches, comme les précédentes, furent renvoyées au comité diplomatique.

M. de Lessart a subi à Orléans son premier interrogatoire. En conséquence il n'est plus au secret. Il presse la levée des scellés à Paris sur ses papiers, & l'expédition de toutes les pièces nécessaires à l'instruction de son procès. On s'attend que M. Duport du Tertre, ex-ministre de la justice, ne tardera pas à aller retrouver son confrère dans les prisons d'Orléans.

M. Monneron, député de Paris à l'assemblée-nationale, vient de donner sa démission. M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à la cour Ottomane, ayant refusé l'ambassade d'Angleterre, le roi vient d'y nommer M. de Chauvelin.

Deux des plus fameux banquiers de Paris, Mrs. Lalande & le Normand, viennent de faire banqueroute. Cette faillite de 13 à 15 millions a été suivie de celle de Mrs. Monneron, frères, qui est de 3 millions.

Le colonel de Steiner, Suisse, en garnison à Lyon, apprenant que M. Dubois de Crancé avoit fait au club la motion de faire subir le même sort à ce régiment qu'à celui d'Ernest, a déclaré publiquement, & annoncé au maire, qu'ils verseroient tous la dernière goutte de leur sang, plutôt que de rendre leurs armes, de quelque part que l'ordre leur vint. Il a écrit au Grand-Conseil de Zurich, qui a répondu sur-le-champ qu'il approuvoit sa fermeté, &

qu'il lui enjoignoit de rester à Lyon jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la part du Conseil.

La ville de Marseille est dans la plus grande fermentation. Il s'y fait des préparatifs qui allarment tous les paisibles citoyens. Quarante-trois bâtimens sont fortis du port, chargés de marchandises & de meubles. Un très-grand nombre de familles sont allées chercher leur fureté sur une terre étrangere. Cinq mille Marseillois sont partis pour attaquer Arles avec des pieces de canon & toutes fortes de munitions. Trois compagnies de gardes nationales du département qui marchaient contre cette ville, ont été ensevelies dans les flots, en voulant traverser le Rhône; il ne s'est sauvé qu'un capitaine & 25 volontaires.

L'affreuse anarchie sous laquelle la France gémit, offre tous les jours de nouvelles scenes d'horreurs à ajouter aux annales de la révolution; mais elles sont si multipliées, qu'il est impossible de les recueillir toutes. M. Niocel, ancien lieutenant criminel d'Aurillac, aussi respectable par ses lumieres que par ses vertus, a été égorgé par des monstres qui se sont portés à dessein dans la ville. Les cannibales, après avoir exercé sur son cadavre toutes fortes d'atrocités, en ont séparé la tête qu'ils ont promenée au bout d'une pique. Ce meurtre paroît avoir été commandé; les exécuteurs étoient des étrangers. Dans cet horrible événement, la municipalité & la garde nationale sont restées presque passives. Cet infortuné pere de famille a été conduit, *comme cela se*

pratique aujourd'hui pour sauver les victimes, à l'hôtel-de-ville, d'où il a été indignement arraché sous les yeux des gardiens de la loi, sans que la force publique ait fait aucun effort pour le soustraire à la fureur de ses assassins. A Limoges, plusieurs honnêtes citoyens, dans la vue de préserver le peuple de la famine dont il est menacé, avoient acheté à Chateauroux une certaine quantité de grains. Quand on voulut l'enlever, le peuple de cette dernière ville entra en insurrection; & malgré la protection de la force publique, il éventra les sacs & mit les voituriers en fuite. La commune de Limoges députa, mais sans succès, pour négocier & procurer l'enlèvement du bled, deux clubistes très-ardens. Les députés, à leur retour, prétendirent avoir couru risque de la vie, & publièrent que la municipalité de Limoges étoit la cause de l'inutilité de leurs démarches. Le peuple se porta en foule à l'intendance, où siegent les corps administratifs, & demandoit la tête des officiers municipaux. La Gendarmerie arrêta leur première fougue; mais, maltraitée & repoussée à coups de pierres, elle reçut ordre de se retirer. Les administrateurs & les municipaux se sauvèrent par une porte de derrière. Le maire n'a pu mettre ses jours en sûreté qu'en quittant la ville & la province; c'est M. Nauriffart, député à la dernière législature. Le lendemain, les brigands allerent piller le vin & les provisions en différentes maisons. Depuis ce tems, ces brigands vont dans toutes les maisons de campagne des

riches propriétaires, sans distinction de nobles & de roturiers, s'y établissent, & ne se retirent qu'après avoir tout dévasté & consommé tous les comestibles.

Le fanatisme constitutionnel déploie en même tems ses fureurs contre les prêtres non-conformistes & les fideles catholiques. En voici une preuve parmi une infinité d'autres, consignée dans une lettre de Toulouse en date du 24 Mars, conçue en ces termes. » Le révérend pere de » Fleury, ci-devant supérieur de la maison » des Carmes, disoit la Messe dans une cha- » pelle que M^{me}. de Bellande sa sœur avoit » fait dresser chez elle. La municipalité en » ayant été avertie, trois officiers municipaux » se transportent chez M^{me}. de Bellande, ac- » compagnés d'une triple garde & d'un grand » nombre de gens effrénés, armés de gros » bâtons, qu'on appelle ici bande noire. En » entrant, sans aucun respect pour M^{me}. de » Bellande, ils chargent d'outrages son vénérable frere. Le pieux Religieux ne tint point » à ces insultes, il tomba en défaillance; mais » son état n'adoucit point la fureur des mu- » nicipes, qui le consignerent, sous double » garde, dans la chambre, lui refusant & ne » voyant qu'avec peine qu'on lui donnât les » secours dus à l'humanité, & que la ten- » dresse de sa sœur, accablée par la position » où elle voyoit son frere, sollicitoit qu'on » lui portât. Ils poussèrent leur cruelle dé- » fiance jusqu'à faire escorter de deux soldats » tous les pas que la dame de Bellande fai- » soit dans sa maison, si bien qu'il ne lui fut

„ même pas permis de satisfaire aux besoins
 „ les plus pressans sans cette escorte. Tout
 „ ce qui étoit dans la chapelle, & qui se mon-
 „ toit à environ cinq mille livres, fut saisi.
 „ Le respectable Religieux fut conduit à la
 „ maison commune, au milieu des cris & des
 „ huées d'une populace immense & soudoyée.
 „ Deux juges de paix furent appelés. Le R. P.
 „ de Fleury, traduit devant eux, subit un in-
 „ terrogatoire aussi vexatoire qu'illégal, après
 „ lequel il fut mis en état d'arrestation, &
 „ sous la garde d'une sentinelle, jusqu'au ju-
 „ gement. L'affaire fut portée le lendemain
 „ au tribunal de police correctionnelle, qui,
 „ jugeant le délit du pieux criminel au-des-
 „ sous de la compétence du tribunal, le
 „ renvoya à la municipalité. Celle-ci fut à
 „ peine instruite du renvoi, avant même qu'il
 „ lui fût légalement connu, qu'elle fit mettre
 „ le respectable Religieux dans une prison plus
 „ resserrée, d'où on le retira un quart d'heure
 „ après. Le R. P. de Fleury releva appel du
 „ jugement de police correctionnelle, & le fit
 „ signifier le lendemain matin au procureur
 „ de la commune. Le soir même, le tribu-
 „ nal de la municipalité assemblé, le pré-
 „ tendu coupable y fut traduit & condamné
 „ à 200 liv. d'amende. Il appella verbale-
 „ ment de cette sentence, à l'instant qu'elle
 „ fut prononcée, & fut retenu en état d'ar-
 „ restation jusqu'au mercredi soir, qu'il con-
 „ signa l'amende. „

Une lettre postérieure du même endroit nous
 apprend que l'abbé Perredon, âgé de 70 ans,

a été mis également en prison pour un fait semblable à celui du P. Fleury. Ce pauvre prêtre a eu bien de la peine à se procurer les 200 livres, qui sont l'amende à laquelle les municipaux condamnent tous les prêtres qu'ils peuvent découvrir avoir dit la Messe chez eux.

Où sont-ils donc ces beaux jours de l'Eglise primitive, dont, pour fasciner les yeux du peuple & le séduire, mille bouches trompeuses lui promettoient le retour? A jamais la patrie devoit être le séjour de la liberté, de l'abondance & de la paix: & voilà que depuis qu'elles ont retenti ces promesses mensongères, l'impiété a prosrit la Religion, l'anarchie s'est assise sur les débris de l'autel & du trône, les crimes ont couvert la France; la misere la plus profonde s'étend sur elle.... Si de toute part les malédictions du Ciel tombent sur ce royaume, si pour l'accabler tous les genres de fléaux paroissent réunis, s'il est devenu la risée des nations & l'objet de leur mépris; les prévarications & les forfaits dont on s'est rendu coupable, en sont la cause funeste..... Une crise épouvantable menace d'une prochaine dissolution cette monarchie renommée, la première & la plus ancienne de l'univers.....; mais lorsque les impies effrayent la terre de ces complots détestables qui frappent la Religion, & ébranlent les empires, ces monstres ne sont que les instrumens de la colere de Dieu.... On ne peut cependant disconvenir que c'est un beau spectacle que celui qu'offre en ce moment l'E-

glise gallicane. Tandis que les généreux confesseurs de la foi catholique, dépouillés de tout, persécutés par-tout, bannis de tous les lieux, en proie aux horreurs de la faim & de la calomnie, jouissent d'une paix inaltérable, montrent une sérénité parfaite, & une fermeté à l'épreuve de tous les dangers de la persécution, tellement que depuis un an on n'en a pas vu un seul fléchir le genou devant Baal; les jureurs, les intrus au contraire, au milieu des richesses qu'ils ont usurpées, des applaudissemens populaires qu'ils ont recueillis, sont tous sombres, chagrins, dévorés d'ennuis & de remords, ne peuvent trouver de repos qu'en rentrant dans le giron de l'Eglise; chaque jour on en voit un grand nombre se dévouer gaiement à la misère, pour se réconcilier avec leur conscience, & tous disent qu'ayant une fois fait ce pieux sacrifice, ils goûtent au sein de la plus affreuse indigence, une paix, un bonheur qui leur étoient inconnus dans l'abondance. Il ne cesse de paroître une multitude d'abjurations de ces brebis égarées dont le retour n'est pas moins édifiant, & est peut-être plus héroïque, que la fermeté inébranlable de ceux qui ne se sont jamais écartés du bercail. Si leur défection a vivement affligé l'Eglise, la solennité de leurs rétractations est bien propre à lui offrir d'abondantes consolations. Elles sont en même tems si consolantes pour les fideles, si instructives pour les intrus, le repentir y est peint d'une manière si touchante & si énergique, que nous voudrions pouvoir les mettre

toutes sous les yeux de nos lecteurs. Nous rapporterons celle que M. Pécard, curé constitutionnel de Gré-Neuville, département de Maine & Loire, a adressée d'Angers à un journaliste estimable. La voici.

« *Quand on a fait une grande faute, on ne peut employer trop de moyens pour en assurer la réparation. Permettez donc que je vous prie d'insérer, dans une de vos plus prochaines feuilles, la rétractation publique du coupable serment dont mes lèvres se sont souillées, & l'abdication solennelle de la place où le schisme & l'intrusion m'avoit placé. Que mon nom, pour jamais rayé de la liste des jureurs, ne paroisse plus que sur celle de ces généreux pénitens, qui ont emprunté le secours de votre plume, pour faire entendre à la France entière l'humble aveu de leur faute & la voix plaintive de leurs gémissemens. Ma bouche, comme la leur, a prononcé le lâche serment; comme eux, j'ai prêté mon ministère à l'établissement & au soutien de la nouvelle église; avec eux, pasteur sans mission & sans autorité, j'ai répandu partout le poison du mensonge. Après avoir partagé leurs écarts, je desirois les suivre dans leur repentir. Jusqu'ici mon ame, plongée dans la tristesse, n'a cessé d'éprouver de cruels remords; j'affectois sur mon front la paix & la sérénité de la bonne conscience, mais le trouble & l'agitation étoient dans mon cœur: en vain j'essayois de me rassurer par des raisonnemens cap-*

tieux, le flambeau de la vérité dissipoit tous les nuages dont je cherchois à m'envelopper. Le Dieu, dont la bonté veilloit encore à mon salut, frapport mon ame des rayons de sa lumiere ; il decouvroit à mes regards toute l'étendue du précipice entr'ouvert sous mes pas. Enfin il a daigné me rappeler tout-à-fait à lui. Puisse sa grace toucher pareillement tous les compagnons de mon erreur, & les associer à ma pénitence ! Pour moi, désormais uniquement occupé du souvenir de ma faute, chaque jour je tâcherai de l'expié par des larmes ameres, & par les saintes rigueurs d'une pénitence, toujours trop douce, si elle peut obtenir mon pardon. „

Au milieu des horribles persécutions qui affligent le royaume, rien ne frappe plus que le courage des catholiques restés fideles & sur-tout des êtres les plus foibles pour montrer leur constante & ferme adhésion à la Religion de nos peres. Dans la paroisse de Clecy près de Condé-sur-Noireau, une fille honnête & vertueuse a été promenée dernièrement sur l'âne de la maniere la plus indécente & la plus cruelle. Cette héroïne de la Religion souffrit ce traitement barbare avec une douceur & une patience qui tiennent du prodige, & quoique mourante, elle ne cessoit de bénir ceux qui par leur barbarie accéléroient son bonheur. Cette preuve de courage chrétien s'est manifestée en plus d'une occasion dans ce sexe naturellement foible & timide. A Metz, malgré les dangers de la persécution, on a demandé les prêtres non-
 affermen-

affermentés pour les fêtes de Pâques ; dans un grand nombre de départemens les peuples refusent de donner leur confiance aux prêtres constitutionnels.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 1 Avril*). Les obseques & funérailles de feu S. M. l'empereur & roi ont eu lieu le 29 & le 30 du mois dernier dans l'église collégiale de Ste. Gudule, selon les formes ordinaires.

M. le comte de Baillet, qui avoit été envoyé de la part des Etats de Brabant vers l'empereur, est de retour en cette ville depuis hier à une heure de l'après-midi.

M O R T S.

Gustave III, roi de Suede, est mort à Stockholm, le 29 Mars.

Nicolas Delaunay, habile graveur, membre des académies de peinture & de sculpture de France & de Danemarck, est mort à Paris, le 22 du mois dernier, dans la 53e. année de son âge, laissant un fonds considérable de planches, par lesquelles on voit qu'il traitoit avec un égal succès l'histoire, le portrait, la vignette & le paysage.

Les coups portés à la Religion & à la monarchie, ont tellement affecté les hommes religieux & les vrais citoyens, que plusieurs ont succombé & succombent tous les jours à leur douleur mortelle. La mort de *M. Pierre Chauvier, général des Mathurins, cha-*

noine régulier de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs, rappelle le souvenir d'un des plus odieux forfaits de l'assemblée constituante. Elle a supprimé un ordre consacré uniquement à la bienfaisance. On lui a volé les deniers destinés à cette œuvre sacrée. Ce Religieux, vénérable par son attachement à son état, & que ses autres qualités rendoient cher à tous ceux qui le connoissoient, ne respiroit que pour briser les fers des malheureux captifs. Son zèle avoit été couronné des plus heureux succès; la confiance dont il jouissoit à si juste titre, lui avoit mis en mains une somme de 57 mille livres. On avoit quelque raison de croire qu'une assemblée qui, pour devise, avoit pris la liberté, ne détruiroit pas un ordre destiné à la procurer à de véritables esclaves. Le décret qui l'a supprimé, a été mortel pour son général; sa santé a été depuis en dépérissant, sur-tout quand il a vu qu'on lui enlevait les 57 mille livres destinées à des ransons, outre plusieurs obligations considérables qui avoient le même objet, sans vouloir même lui en donner de reçu, quelque instance qu'il eût fait alors & depuis. Sa douleur se renouvelloit toutes les fois qu'on venoit lui offrir pour les captifs des aumônes qu'il étoit obligé de refuser. Une ferme de 900 livres de rente étoit le seul immeuble destiné à cet œuvre d'une pieuse humanité. Le brigandage de la licence a englouti le fond consacré à la liberté. Ce pere des captifs en versa des torrens de larmes; ses yeux en étoient baignés toutes les fois qu'il en parloit à ses amis: il

n'a survécu que quelques semaines à cette atroce spoliation.

M. Durfort, archevêque de Besançon est mort à Soleure, le 19 Mars, âgé de 66 ans. Ce prélat aussi pieux que sensible, n'a pu supporter ni le spectacle des maux qui accablent l'Eglise & la monarchie, ni la douleur d'être éloigné de son diocèse, & de avoir les dignes coopérateurs de ses travaux en butte à toutes les horreurs de la plus affreuse persécution ; les yeux pour ainsi dire sans cesse fixés sur ce tableau déchirant, ni la tranquillité dont il jouissoit dans son asile, ni les soins de l'amitié, ni les hommages qu'on s'empressoit de rendre à ses vertus, plus encore qu'à son rang, ne pouvoient le distraire. Consumé lentement par la douleur, ses forces se sont épuisées. Après avoir languï quatre mois, ce respectable prélat a terminé sa carrière, jouissant de toutes les considérations que doit procurer le souvenir de cinquante ans de vertus, de travaux apostoliques, & l'espérance que l'Être-Suprême ne l'appelloit à lui que pour lui en accorder la récompense. Le regret de mourir éloigné du troupeau que la Providence avoit confié à ses soins, a été son dernier sentiment ; ses dernières paroles : *Que vont devenir mes pauvres prêtres!* Le Canton de Soleure, situé dans le diocèse de Lauzane, dont M. l'archevêque de Besançon est métropolitain, s'est empressé de rendre à sa mémoire tous les hommages dus à sa dignité & à son caractère. L'état en corps est venu hors

des portes de la ville, recevoir le convoi qui étoit parti du Laurentin, maison de campagne à un quart de lieue de Soleure, que l'on avoit prêtée à monseigneur l'archevêque, où il est décédé. Le deuil étoit composé de tous les François de distinction qui se trouvent à Soleure, & qui suivoient immédiatement le corps, porté sur un lit de parade, le visage découvert, & revêtu de ses ornemens pontificaux. Le cortège se rendit d'abord à l'église collégiale de saint Urse *, où l'on chanta la grand'Messe, & l'on prononça l'oraison funebre. Le même cortège conduisit le corps à l'ancienne église des Jésuites. Après avoir été mis dans un cercueil de plomb renfermé dans un autre de bois de chêne, & scellé des sceaux de l'état, il a été déposé dans un caveau, en attendant que ses cendres puissent être réunies dans sa cathédrale à celles de ses prédécesseurs.

* Une
des belles
églises,
peut-être
la plus
belle, en
deçà des
Alpes, 15
Octob.
1779, P.
265. —

15 Avril

1783, P.
575.

J'ai reçu la lettre de V. avec l'aumône pour... ; mais ayant perdu l'adresse, je ne puis en accuser la réception : & ma réponse qui étoit prête à partir, restera ici jusqu'à ce que l'adresse me soit donnée une seconde fois.

Si j'apprends avec une sorte d'encouragement l'accueil fait à la nouvelle édition du *Dictionnaire historique* par les souscripteurs d'Allemagne, je suis fâché de les voir peu contens d'une espece de préférence, à ce qu'ils disent, donnée à la France & aux pays voisins. Ils se plaignent de ce que les noms de leurs compatriotes n'y sont pas en nombre égal, que plusieurs y ont un droit plus marqué que ceux qui s'y trouvent en effet &c. L'objet de cette plainte n'est pas dans ma volonté, mais dans mes moyens : dans nos provinces les maté-

riaux relatifs à la biographie François, Belgique, Hollandoise, sont naturellement plus abondans, d'une acquisition plus facile & moins dispendieuse. Il faut convenir même que long-tems les autres nations ont négligé à un certain point de recueillir les notices de leurs hommes célèbres, & que ce n'est que dans ces derniers tems qu'ils y ont mis plus de soin & d'exactitude. Enfin en convenant que la plainte a une sorte de fondement, j'ose me flatter qu'aucun Lexicon François ne contient tant d'articles étrangers que celui-ci. Dès la première édition j'ai fait venir du fond de l'Allemagne & de la Hongrie, *Memoria Hungarorum* du P. Alexis Horanyi; *Das Gelehrte Oesterreich*; & d'autres nécrologues, dont divers articles ont été traduits & resserrés par un complaisant ami, & ce sont ces nouveaux articles que je n'ai fait que retoucher légèrement, dont la première édition lui est redevable, comme je l'ai dit dans le Journal du 1 Août 1784, p. 499. Mes ressources ont encore augmenté pour celle-ci, plusieurs notices m'ayant été envoyées de Bohême, de Pologne, de la Bavière & d'autres pays,

On m'assure que des personnes dont je crois les intentions bonnes & droites, cherchent à me justifier sur certains articles qui n'ont pas l'approbation ou des très-grands ou des très-petits (car un certain système rapproche aujourd'hui ces deux extrêmes), en rejetant mes torts vrais ou prétendus sur mes coopérateurs. Je les remercie de leur zèle pour mon bien-être; mais je ne puis accepter leurs bons offices, parce qu'ils manquent à la vérité. Jamais je n'ai eu d'autres coopérateurs que des jeunes gens, mes anciens écoliers ou trop jeunes pour l'avoir été, & qui dès-lors ne peuvent être soupçonnés d'avoir inséré à mon infu, moins encore contre mon gré, quoi que ce soit, ni dans le Journal ni dans aucun autre de mes ouvrages. Sans doute que je ne puis tout écrire, relire, copier, rechercher,

vérifier, collationner, corriger par moi-même (quoique depuis quelque tems je commence à y réussir) : mais jamais une ligne de main étrangere ne m'a servi qu'après que je l'eusse examinée, adoptée, réunie & assortie à mes principes & à mes notions, dont l'ensemble, la suite & les conséquences m'appartiennent en entier, sans que personne en puisse être responsable ou accusé de quelque maniere que ce soit. Et si pendant quelques voyages rapides & de peu de durée, la partie politique du Journal a été de tems à autre (mais bien rarement) confiée à quelques-uns de mes amis, ç'a été avec la condition expresse de n'y mettre aucune discussion, & de s'en tenir tout uniment à la teneur des nouvelles courantes. D'où il s'ensuit que tout ce qui déplait à certaines personnes, est tout simplement mon délit, s'il en est un ; & que c'est manquer à la justice que de chercher d'autres coupables que moi.



L'éventail est le mot de la dernière énigme.

JE ne suis point esprit, ni substance, ni corps,
 J'ai cependant, dit-on, des ailes ;
 Je suis en terre, aux voûtes immortelles,
 Tout l'univers se meut par mes ressorts,
 Je suis à charge aux uns, aux autres nécessaire,
 Les débiteurs connoissent bien mon prix :
 Je fais calmer la douleur, la colere,
 Et modérer la chaleur des esprits.
 Je fais fléchir l'Iris la plus cruelle,
 Et des amans couronner les efforts :
 Souvent aussi par moi plus d'une belle
 Des plus beaux nœuds a rompu les accords.
 Je suis plus prompt qu'Atalante & qu'Achille.
 On fait peur m'arrêter des efforts superflus ;
 A deviner, lecteur, soyez habile,
 Ou je m'échappe & ne reviendrai plus.

Dans le dernier Journal, pag. 496, l. 4, qui ceux, lisez ceux qui. — p. 529, l. 8, aux vigiles de mort, lisez aux vigiles des morts. — p. 549, l. pénult. Hypolite, lisez Hippolyte.

T A B L E.

RUSSIE	(<i>Pétersbourg.</i>	593
DANEMARCK	(<i>Copenhague.</i>	<i>ibid.</i>
SUEDE	(<i>Stockholm.</i>	595
POLOGNE	(<i>Varsovie.</i>	598
ITALIE	(<i>Rome.</i>	601
ANGLETERRE	(<i>Londres.</i>	615
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	617
	{ <i>Potzdam.</i>	619
	{ <i>Munich.</i>	<i>ibid.</i>
	{ <i>Coblentz.</i>	621
	{ <i>Bonn.</i>	<i>ibid.</i>
FRANCE	(<i>Paris.</i>	625
PAYS-BAS	(<i>Bruxelles.</i>	641
MORTS.		<i>ibid.</i>



T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature
& de philosophie, depuis le 1^{er}. Jan-
vier 1792.

<i>A</i> BSOLUTION, ne doit pas toujours se donner d'abord, ni toujours être différée, 15 Janv.	87
<i>A</i> lexis Comæne, édit solennel de cet empereur, où il exprime ses regrets de s'être emparé des possessions de l'Eglise & des choses consacrées à Dieu, 1 Avril	495
<i>A</i> llemande, menacée du destin de la France, 1 Mars	337
— corruption des écoles allemandes, ibid.	
<i>A</i> mende honorable de l'année 1791 &c, 1 Fév.	179
<i>A</i> mérique, progrès de la Religion catholique dans cette partie du monde, 1 Avril	523
<i>A</i> nnée (l') apostolique &c. pour servir de suite à l'Evangile médité, par M. l'abbé Duques- ne, 15 Janv. 85 — 15 Fév.	253
— défendue contre quelques critiques, 1 Mars	350
<i>A</i> venir (l'), moyens divers de l'annoncer, 1 Fév.	234
— reste dans sa généralité toujours voilé aux yeux des mortels, ibid.	235
— l'homme juste & sage le prévoit, 1 Avril	544
<i>B</i> astille, ce qu'il faut penser de cette prison, 15 Avril	578
<i>B</i> onn, apostasie des professeurs de cette univer- sité, 1 Avril 531 — 15 Avril	621

DES MATIERES. 649

<i>Bref du pape au clergé & au peuple de France,</i> 15 Avril	606
<i>Breviculus modernarum controversiarum, seu</i> <i>Compendium Febronii &c, 1 Avril</i>	511
<i>Calvinistes, pourquoi en France plus intolérans</i> <i>& plus fanatiques, 1 Fév.</i>	184
<i>Causes secondes, instrumens de la volonté divi-</i> <i>ne, 15 Mars</i>	408
<i>Cendres (cérémonie des) dénaturée, 1 Avril</i>	508
<i>Charité, doit rassurer les ministres de J. C sur</i> <i>tout ce qu'ils font par son motif, 15 Mars</i>	417
<i>Clergé de France, a-t-il désavoué les 4 articles?</i> <i>1 Fév. 174; les contredit dans la pratique,</i> <i>ibid.</i>	175
<i>Comete contraire à la théorie reçue, 1 Fév.</i>	218
<i>Compte rendu par M. de Choiseul d'Aillecourt,</i> <i>député de la noblesse du bailliage de Chau-</i> <i>mont-en-Bassigny, à ses commettans, 15 Janv.</i>	102
<i>Constitution (la) civile du clergé, développée par</i> <i>les débats &c; par M. de Montours, 15 Fév.</i>	269
—— 15 Mars	422
<i>Coninence (la) est un don de Dieu, 1 Mars</i>	333
<i>Critiques (plaisante conduite de quelques), 1 Janv.</i>	43
<i>Démon, peut-il annoncer l'avenir? 1 Fév.</i>	235
<i>De supremâ Romani Pontificis auctoritate ho-</i> <i>dierna ecclesiæ Gallicanæ doctrina, 1 Fév.</i>	174
<i>De Foris, est-il l'auteur de la constitution civile</i> <i>du clergé? 1 Fév.</i>	238
<i>Dévotion (la) du S. Sacrement pour tous les jours</i> <i>du mois &c, par M. Ollier, curé de S. Sul-</i> <i>pice, 15 Mars</i>	419
<i>De la connoissance & de l'amour de J. C.; par</i> <i>M. Ollier, curé de S. Sulpice, ibid.</i>	420

<i>De la nécessité de rétablir en France le clergé &c,</i> ibid.	426
<i>Dieu , seul Roi éternel ,</i> 15 Mars	487
<i>Discipline de l'Eglise universelle , ne peut être changée par un évêque ,</i> 1 Mars	339
—— <i>sa mutabilité & son immutabilité ,</i> 1 Avril	507
<i>Dissertatio theologica de primatu & infallibilitate Romani Pontificis. A Laur. Veith ,</i> 1 Fév. 1711	
<i>Dissertatio inauguralis dogmatico-polemico-mo- ralis de virtutibus theologicis ,</i> 1 Mars	336
NE QUID INNOVETUR , seu dissertatio de muta- bilitate disciplinæ ecclesiasticæ a multis non benè intellectâ , 1 Avril	507
<i>Doctrina catholica , de traditionibus divinis , ex ideâ Ecclesiæ repetita atque asserta , a Joanne Matthiâ Carrich &c ,</i> 1 Fév.	176
<i>Duquesne , accusé d'avoir copié les réflexions mo- rales de Quesnel ,</i> 15 Janv.	86
—— <i>justifié ,</i> 15 Fév. 253 ——— 1 Mars	350
<i>Ecole (l') du bonheur , ou tableau des vertus sociales &c ,</i> 1 Fév.	163
<i>Ecole du Sauveur ou Bréviaire du Chrétien ,</i> 15 Mars	413
<i>Ecriture-Sainte , sa fécondité & ses intarissables applications ,</i> 15 Janv.	84
—— 15 Fév.	271
<i>Eglise de J. C. , sa catholicité & sa perpétuité ,</i> 1 Fév.	177 , 178
—— <i>ses possessions sont sacrées ; grandes & in- contestables maximes à ce sujet , exprimées dans un édit d'Alexis Comnene ,</i> 1 Avril	495
<i>Empires , mouvemens qui en déterminent la chute ,</i> 15 Avril	573
<i>Est-ce ignorance ? Est-ce mauvaise foi ? ou Ré- ponse à une brochure intitulée : Instruction pas-</i>	

torale de M. Wandelincoort, évêque consi- tutionnel du département de la Haute-Marne,	
15 Mars	427
<i>Examen impartial des Epoques de la nature &c,</i>	
15 Fév.	257
<i>Extrait d'un ouvrage sur les psaumes & les pro- phetes, 15 Janv.</i>	83
<i>Extrait d'une lettre de Novare, à l'auteur du Journal, 15 Janv.</i>	106
<i>Extrait d'une lettre de D. P. D au même, ibid.</i>	
<i>Fiscaux, leurs tracasseries & leur intolérance,</i>	
15 Fév.	313
<i>Foi (la vraie) se transporte d'une nation à une autre, 1 Avril</i>	523
<i>Fontenai, éloge de son Journal, 1 Janv.</i>	43
<i>Francs-maçons, réflexions sur cette société, 15 Avril</i>	563, suiv.
<i>France, sa population, combien exagérée, 1 Avril</i>	486
— <i>premieres causes des malheurs de ce royau- me, leur multiplication & leur accroissement,</i>	
15 Avril	587, 588
<i>Froid, cause du froid sur les hautes montagnes,</i>	
1 Avril	488
<i>Gespräch &c. Dialogue sur l'Instruction catéché- tique d'Eulogius Schneider, 1 Mars</i>	334
<i>Godvrugtige oeffeningen &c, ou pieux exercices pour bien communier; publié en françois par le P. Griffet, de la société de Jesus, traduit en flamand &c, 15 Janv.</i>	105
<i>Gods Medoogen over 't menschdom &c. La Mi- séricorde divine sur le genre humain &c, par M. Clément, prédicateur du roi, 15 Mars</i>	423
<i>Guerre, ses événemens subordonnés à la Provi- dence, 15 Mars</i>	408
<i>Gustave Wasa, ses mauvaises qualités, 15 Mars</i>	441

<i>Haine de Dieu, ses effets, 1 Fév.</i>	191
— <i>est un des caractères du siècle, 1 Mars</i>	337
<i>Hérétiques, faut-il qu'ils soient excommuniés pour qu'on les évite? 1 Avril</i>	504
<i>Histoire ecclésiastique & profane du Hainaut, par M. l'abbé Hossart, 1 Avril</i>	510
<i>Histoire de la révolution de France, & de l'assemblée-nationale, par M. Montjoye, 15 Avril</i>	572
<i>Histoire, sa corruption, 1 Avril</i>	510
<i>Imagination, sa nature & les moyens de la contenir, 1 Mars</i>	331
<i>Instructio jussu sanctissimi domini nostri Pii papæ VI, exarata super quibusdam quæstionibus a Galliarum episcopis propositis, 1 Avril</i>	503
<i>Intérêt (l'esprit d'), est la divinité de ce siècle, 15 Avril</i>	616
<i>Invitation à aimer J. C., 15 Mars</i>	424
<i>Jansénisme, la plus corrompue de toutes les sectes, 1 Fév.</i>	192
<i>Jourdain, versoit autrefois ses eaux dans la Méditerranée, 1 Mars</i>	346
<i>Journal (ce) n'a point nui aux Autrichiens, 15 Fév.</i>	313
— <i>son auteur défendu contre l'auteur des Extraits des registres, ibid. 318</i>	— 1 Mars
	397
<i>Labrousse, va renouveler les scènes de Simon le Magicien, 15 Mars</i>	471
<i>Latin, son abandon a fait dégénérer la jurisprudence, 1 Janv.</i>	32
<i>Le Chrétien raisonnable, ou l'homme conduit à la foi catholique par la raison &c., 15 Avril</i>	591
<i>Le divin Consolateur, étrennes nécessaires dans les malheureux jours de schisme, 1 Fév.</i>	182
<i>Le véritable système de la nature &c., 15 Mars</i>	403

DES MATIERES. 653

<i>Lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Comnene, sur le pouvoir des empereurs, relativement à l'érection des métropoles ecclésiastiques, 1 Avril</i>	492
<i>Lettre de M. F. G. C. P. d'A., à l'auteur du Journal, 15 Janv.</i>	86
<i>Lettre du supérieur des Religieux de la Trappe, en Suisse, à M. l'abbé de ***, 15 Mars</i>	428
<i>Livres élémentaires, on ne doit pas préférer ceux des protestans, 1 Janv.</i>	30
<i>Louis XVI, diverses anecdotes touchant ce monarque, 15 Fév.</i>	250
<i>Mandement de l'archevêque de Lyon pour le Carême, 1 Mars</i>	338
<i>— de l'évêque de Boulogne sur le même sujet, ibid.</i>	342
<i>— de l'évêque de Nancy, sur le nouveau serment civique, ibid.</i>	344
<i>— du cardinal-archevêque de Malines, ibid.</i>	397
<i>Mariage, sa théorie dénaturée par une fausse théologie, 1 Avril</i>	505
<i>Martyrologe (le) ou l'histoire de la révolution françoise, 15 Janv.</i>	104
<i>Méad, immoralité d'une démarche louée mal-à-propos, 1 Fév.</i>	168
<i>Mer-Morte, son état actuel, 1 Janv.</i>	5
<i>— ce qu'en ont écrit les auteurs profanes, 1 Mars</i>	345
<i>Métropoles ecclésiastiques, leur érection appartient exclusivement au Pape, 1 Avril</i>	492
	& suiv.
<i>Monarchiens, secte politique, absurde & dangereuse, 15 Janv.</i>	226
<i>— perd son appui principal, 1 Avril</i>	534
<i>Montagnes, cause du froid qui y regne; on ne</i>	

<i>peut juger de leur hauteur par les neiges & les glaces qui les couvrent</i> , 1 Avril	484
— <i>diverses réflexions sur cette matière</i> , <i>ibid.</i>	486
<i>Mort des justes, preuve de l'immortalité</i> , 1 Mars	343
<i>Neercassel, sa lettre sur l'autorité du Pape</i> , 1 Janv.	65
<i>Nostradamus, prédiction remarquable qu'il a faite pour l'an 1792</i> , 1 Fév.	233
<i>Notice biographique sur le baron de Haagen</i> , 1 Janv.	77
— <i>sur le chevalier Josué Reynolds</i> , 1 Avril	552
— <i>sur Nicolas-Guy Brenet</i> , <i>ibid.</i>	553
— <i>sur Antoine Bret</i> , <i>ibid.</i>	
— <i>sur Arnaud Berquin</i> , <i>ibid.</i>	
— <i>sur Jean-Ant. Cérutti</i> , <i>ibid.</i>	555
— <i>sur Athanase Auger</i> , <i>ibid.</i>	556
— <i>sur Antoine Séguier</i> , <i>ibid.</i>	558
— <i>sur M. Bouche</i> , <i>ibid.</i>	559
<i>Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques, & sur le décret qui l'ordonne; par M. l'archevêque d'Aix</i> , 15 Fév.	270
<i>Oratio ex sacris paginis excerpta, & luctuosis Galliæ rebus accommodata</i> , 15 Fév.	271
<i>Pape, beau passage sur sa puissance</i> , 15 Fév.	254
— <i>son infaillibilité prouvée par un argument ad hominem</i> , 1 Fév.	173
<i>Paroles remarquables, recueillies par Gab. Brotier, par A. C. Brotier, neveu</i> , 15 Fév.	243
<i>Peres de l'Eglise, supériorité de leurs ouvrages sur ceux des modernes</i> , 1 Avril	487

<i>Perfection, en quel sens on doit y aspirer</i> , 15 Mars	415
— <i>Le zèle pour le salut des autres nous rend nous-mêmes meilleurs</i> , <i>ibid.</i>	418
<i>Pistoie, instruction pastorale du nouvel évêque</i> , 1 Fév.	206
<i>Posthumes (ouvrages), attribués par la calomnie à des hommes célèbres</i> , 15 Fév.	253
<i>Pratique du sacrement de Pénitence &c ; par feu Messire Louis Habert, prêtre, docteur de Sorbonne</i> , 15 Mars	424
<i>Prêtres, survivront aux rois</i> , 15 Janv.	135
<i>Procès de Joseph Balsamo, surnommé comte Cagliostro &c</i> , 15 Avril	563
<i>Protestans, équitables envers les catholiques & favorables à leur Religion</i> , 1 Fév.	184
<i>Protestation de M. du Vivier & de l'auteur contre les impostures des prétendus Extraits des registres des Etats</i> , 1 Fév.	238
<i>Providence (de la) ; traité historique, dogmatique & moral</i> , 15 Mars	406
— <i>on ne doit pas attribuer à la Providence des opérations indignes d'elle</i> , 15 Avril	598
<i>Réclamations contre les prétendus Extraits des registres des Etats</i> , 1 Fév. 238 & Journ. suiv.	
<i>Réflexions sur les Ordres Religieux</i> , 15 Janv.	90
<i>Réflexions chrétiennes & politiques sur l'état actuel de la France &c</i> , 15 Fév.	260
<i>Religion catholique, ses progrès dans les pays lointains</i> , 1 Avril	523 & suiv.
<i>Réponse à une question proposée à l'auteur du Journal</i> , 1 Fév.	184
<i>Représentations des Etats de Brabant</i> , 1 Janv.	68
— 15 Janv.	151
<i>Rois, leur conduite inconséquente</i> , 15 Janv.	134
— <i>ont provoqué les révolutions démocratiques</i> , 15 Fév.	295

656 TABLE DES MATIERES.

<i>Royauté, ses fondemens croulent avec ceux de la Religion, 15 Fév.</i>	296
<i>Rosaire, dévotion simple & solide, 1 Janv.</i>	15
<i>Russie, son traité d'alliance avec la Suede, 1 Fév.</i>	200
<i>Saturne, à deux anneaux; son 5e. satellite tourne-t-il sur son axe? 15 Mars</i>	454, 455
<i>Scriptura sacra contra incredulos propugnata, auctore Laurentio Veith, 15 Janv.</i>	104
<i>Soardi, son ouvrage sur l'autorité du Pontife & les sentimens de l'Eglise Gallicane, 1 Fév.</i>	174
<i>Superstitions, ce qu'en dit Henri IV, 15 Fév.</i>	148
<i>Tableau de la doctrine des Peres & Docteurs de l'Eglise &c., 1 Avril</i>	488
<i>Traité d'éducation civile, morale & religieuse &c., 1 Mars</i>	323
<i>Volney, sa lettre insensée, & la réponse d'un Russe, 1 Janv.</i>	66
<i>Voltaire, le triomphe de son cadavre, exprimé dans un passage de S. Paul, 15 Janv.</i>	145
<i>—— 1 Fév.</i>	237
<i>—— a préparé la révolution de la France, 15 Fév.</i>	293
<i>Voyage dans les XIII cantons Suisses, les Grisons, le Vallais &c., 1 Avril</i>	483
<i>Unité de l'Eglise, son importance; grande regle de S. Denis d'Alexandrie dans les ravages du schisme, 1 Avril</i>	504

Fin de la table des matieres.